



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN **Beure** : M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crète** : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **François** : M. Claude PREIONI **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY **Montfaucou** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : **Arguel** : M. André AVIS **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Raymond REYLE **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète** : M. Jean-Pierre PROST **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Mme Françoise GILLET **Grandfontaine** : M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Pirey** : M. Jacques COINTET **Saône** : Mme Maryse BILLOT **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002050

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2013 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017

Budget primitif 2013 et plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidents
Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Le projet de Budget Primitif 2013 s'élève à 330,8 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes (mouvements réels, hors emprunt revolving et neutralisation des subventions d'équilibre).

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Comme le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017, il est conforme aux grandes lignes exposées lors du débat d'Orientations Budgétaires du 14 février dernier.

Pour ce budget important dans la conduite du programme de la mandature, l'heure est à la poursuite résolue de notre action au service des habitants du Grand Besançon. Dans la continuité des objectifs que nous poursuivons depuis 2008, et dans le cadre renouvelé du programme « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale », il s'agit encore et toujours d'honorer le contrat passé avec les habitants tout en construisant l'avenir.

Dans un contexte économique marqué par la crise, il est de notre devoir de créer les conditions de la croissance économique et de soutenir l'activité, grâce à notre effort d'investissement et en faisant le pari de l'innovation et de la compétitivité. Avec ce budget 2013, nous faisons ainsi un effort particulier en matière économique, notamment sur les zones des Marnières, d'Auxon, de TEMIS (TEMIS Santé et TEMIS Microtechniques) et des Portes de Vesoul, sans oublier le SMAIBO.

Le vote du budget 2013 s'inscrit dans un contexte de contraintes, avec des collectivités locales de plus en plus sollicitées dans l'effort de redressement des finances de l'Etat et des organismes sociaux. De plus, la crise économique impacte nos recettes, notamment de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), très dépendante de la conjoncture économique et qui n'évoluera pas de manière très dynamique au cours des prochaines années, et de versement transport (VT), fondé sur la masse salariale des employeurs, et directement lié à l'activité en temps réel et à ses effets sur le niveau d'emploi.

Face à ces contraintes persistantes, c'est en étant à la fois audacieux et sérieux que nous tiendrons les engagements avec notamment une maîtrise très rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes Transports (hors TCSP) et CRR reste une condition incontournable à la sécurisation de nos équilibres présents et futurs. En 2013, les dépenses de personnel du budget principal n'augmenteront que de + 0,8 % par rapport aux crédits ouverts en 2012 (hors effets des mutualisations intervenues au 1^{er} janvier 2013). Les charges nettes courantes du budget principal, sont stabilisées (+ 0,4 % en nominal, soit - 1,4 % en réel après prise en compte de l'inflation) alors même que le coût des fluides évolue de façon défavorable.

Il n'est pas prévu de hausse fiscale, en dehors de celle de + 5 % de la TASCOM, conformément à la stratégie arrêtée pour 4 ans en 2011. Au nom de l'équité, nous confirmons aussi le choix de maintenir les bases minimums aux mêmes niveaux qu'en 2012.

Ce qui n'empêche pas d'être favorable à un système qui permettrait de mieux tenir compte des capacités de chaque contribuable professionnel. Des courriers en ce sens ont été envoyés aux parlementaires du Doubs. Mais, dans un contexte de gel, puis de diminution forte en 2014 et 2015, des dotations de l'Etat et de tension sur les charges de fonctionnement, il reviendra aux élus en fonction au Grand Besançon de déterminer l'évolution appropriée de la fiscalité intercommunale au-delà du mandat en cours, pour conserver un investissement suffisant, par exemple de niveau comparable à celui des années précédentes (20 M€ par an en moyenne sur le budget principal).

Quant à notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, il se trouve dans une phase d'achèvement des investissements antérieurement programmés sur le budget principal. Grâce, à la fois, à la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en œuvre, nos capacités d'investissement sont préservées. Elles autorisent, après l'achèvement d'une première phase, une certaine réorientation de nos capacités à investir, notamment vers l'économie et le plan climat énergie territorial.

Sur la base des éléments inscrits dans le PPIF, le Grand Besançon investira 160,5 M€ en 2013 et 324,6 M€ sur la période 2013-2017 (dont les investissements de transport en commun en site propre et la Cité des Arts).

Plus ponctuellement, fonctionnement et investissement compris, le budget consolidé 2013 du Grand Besançon qui vous est présenté s'élève à 332,4 M€ (budget principal et ses différents budgets annexes ; mouvements réels, hors emprunt revolving et avec neutralisation des subventions d'équilibre). Il est en hausse de + 23,7 % (en dépenses) par rapport au budget 2012 du fait essentiellement de la montée en puissance des travaux du tramway.

Plan du rapport de présentation du BP 2013 et du PPIF 2013-2017

Partie 1 - La stratégie pluriannuelle

Partie 2 - Les équilibres du BP 2013 :

- le budget primitif consolidé
- le budget principal
- les budgets annexes

Partie 3 - PPIF 2013-2017 détaillé par commission

Annexe 1 - Présentation synthétique du BP 2013 par chapitre budgétaire

Annexe 2 - Ratios financiers obligatoires

I - La stratégie pluriannuelle

L'ensemble des éléments présentés ci-dessous reprend quasiment intégralement le rapport d'orientations budgétaires.

Un travail important de prospective a été mené à l'horizon 2030 entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour permettre d'identifier les enjeux communs, les valeurs à défendre collectivement, les orientations de politiques futures et le positionnement de notre territoire dans son environnement plus large. Début 2013, cette réflexion doit se traduire par une stratégie d'Agglomération renouvelée et cohérente avec une prospective financière adaptée et réaliste.

En 2013, une attention spécifique, dans un contexte de ralentissement de l'activité en général, est donc portée au développement économique.

I. Les hypothèses de l'analyse prospective consolidée (hors Budget annexe déchets)

A/ Le gel des dotations de l'Etat en 2013 et leur baisse annoncée en 2014 et 2015

L'hypothèse retenue en matière de dotations de l'Etat (DGF + allocations compensatrices) est celle de leur gel sur une longue période ainsi que de la baisse annoncée de 750 M€ en 2014 puis en 2015 des mêmes concours. Cela se traduit pour le Grand Besançon par une baisse moyenne annuelle estimée à - 0,5 M€ sur la période 2013-2020 (- 0,3 M€ sur l'année 2013) soit au total une perte de - 3,8 M€ sur la période. Le gouvernement a annoncé le 12 février dernier au Comité des Finances locales une baisse des dotations aux collectivités deux fois plus forte que prévu sur 2014 et 2015 : une baisse de 1,5 Milliards en 2014 par rapport à 2013 et 1,5 Milliards supplémentaires en 2015. Des discussions avec les élus locaux sur la mise en œuvre de cette décision et sur les moyens d'en atténuer les conséquences sont annoncées. L'idée est de parvenir à des mesures dans la loi de finances pour 2014. **L'analyse prospective consolidée n'intègre pas encore ces dernières annonces qui pèseront sur l'après 2014 et seront analysées aussi finement que possible dès le cadrage budgétaire 2014 et des années suivantes (été 2013).**

Par mesure de prudence, il est intégré dans la prospective financière une enveloppe budgétaire prévisionnelle stable sur le FPIC pour l'année 2013 (0,3M€). Cette dernière disparaît à partir de 2014. A l'inverse, il est fait l'hypothèse d'une légère contribution du territoire au FPIC à partir de 2014 (0,05M€ en moyenne pour la CAGB chaque année)

A noter que les décisions prises en termes de fiscalité par le Grand Besançon ont cependant eu un effet indirect positif sur ces dotations : elles ont amélioré le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la communauté, ce qui a permis de stabiliser la DGF.

B/ La fiscalité : prudence dans les estimations, équité et responsabilité en matière fiscale

En 2013, le montant des investissements consolidés s'élève à 160,5 M€ (parmi lesquels 129,5 M€ d'investissements financés par le versement transport, 5,5 M€ pour la Cité des Arts dont 3,3 M€ à la charge du Grand Besançon pour le nouveau CRR et 24,4 M€ d'autres investissements).

Conformément à la stratégie décidée en 2011, les taux de TASCOM sont augmentés de 5 % par an sur quatre exercices. Pour la CFE, les décisions de 2011 sur les bases minimums sont maintenues, soit 2 065 € pour les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 100 K€ et 4 083 € pour celles au chiffre d'affaires supérieur à 100 K€.

Aucune autre hausse fiscale n'est prévue pour 2013.

Par ailleurs, les hypothèses sur l'évolution des bases fiscales 2013 peuvent être qualifiées de prudentes :

- cotisation foncière des entreprises (CFE) => évolution des bases évaluée à + 2 % pour 2013 (soit + 0,2 % d'évolution physique et +1,8 % de revalorisation forfaitaire, chiffre retenu dans la Loi de Finances pour 2012), anticipant un ralentissement de l'activité économique lié à la crise,
- taxe d'habitation (TH) => évolution des bases évaluée à + 2,8 % pour 2013 (soit + 1 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) => évolution des bases évaluée à - 0,2 % pour 2012 (soit - 2 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- taxe sur le foncier bâti (TFB) => évolution des bases évaluée à + 2,9 % pour 2012 (soit + 1,1 % d'évolution physique et + 1,8 % de revalorisation forfaitaire),
- cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) => évolution nominale de 0 %, conformément au scénario de crise économique,
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) => évolution nominale de + 2 %, dans la continuité de son évolution constatée ces deux dernières années ;
- taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) => évolution nominale des bases de + 0 %, dans la continuité de son évolution constatée ces deux dernières années,
- fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) => ce prélèvement étant figé à son niveau de 2012, son montant reste à 4 M€.

Dans un contexte de gel puis de diminution forte en 2014 et 2015, des dotations de l'Etat et de tension sur certaines charges de fonctionnement, il reviendra aux élus en fonction au Grand Besançon de déterminer l'évolution appropriée de la fiscalité intercommunale au-delà du mandat en cours, pour conserver un investissement suffisant, par exemple de niveau comparable à celui des années précédentes (20 M€ par an en moyenne sur le budget principal).

La prospective financière intègre à compter de 2015 un niveau nécessaire de recettes fiscales reposant sur des évolutions prudentes de bases (identiques à celles pour 2013).

La variation de la pression fiscale sur les entreprises et sur les ménages après 2015 sera conditionnée par la capacité de l'agglomération à contenir l'évolution de ses charges de fonctionnement courantes et des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

C/ Le versement transport : révision à la baisse des prévisions

Dans le contexte actuel d'incertitudes sur la situation économique, l'hypothèse d'évolution annuelle des bases du versement transport est revue à la baisse : - 1 % en 2013 (soit une réduction de 400 K€ de produit de VT. Après une recette de VT en 2012 qui s'est élevée à 29,5 M€, le produit de VT 2013 est ainsi estimé à 29,1 M€). Cette diminution des bases correspond à des établissements jusque là considérés à tort comme faisant partie du territoire Grand bisontin (régularisations en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour 50 K€ et de la Région Franche-Comté pour 350 K€), 0 % en 2014, + 1 % en 2015 et + 2,5 % / an à partir de 2016 (c'est-à-dire sans rattrapage du niveau d'avant crise),

Pour rappel, le scénario prospectif retenu depuis 2010 reposait sur les hypothèses suivantes : à partir de 2011 et sur la période 2011-2014, un VT qui retrouve les évolutions rétrospectives moyennes constatées jusqu'en 2009 (+ 4 % par an), puis reprend au-delà de 2014 et sur le long terme une évolution des bases de + 2,5 %.

D/ L'exigence de maîtrise des charges nettes de personnel et de fonctionnement courantes

Depuis 2007, un cadrage strict est suivi : le Grand Besançon s'est engagé à limiter l'évolution des charges nettes de personnel à 3 % par an et l'évolution des charges nettes de fonctionnement courantes à 0 % par an.

L'évolution des coûts des carburants, des fluides et des nouvelles mesures sur la TVA incitent à prévoir dans la prospective, par mesure de prudence budgétaire, un desserrement très relatif et maîtrisé des charges de fonctionnement. L'objectif impératif de maîtrise de ces charges ne saurait toutefois être remis en cause.

1. Budget annexe Transports

Le pacte de soutenabilité applicable au Budget annexe Transports (hors TCSP) réside dans la remise à plat de l'offre globale de transports hors TCSP afin d'obtenir une subvention d'équilibre transports (hors TCSP) comprise entre 10 et 11 M€ à horizon 2014.

En décembre 2010, lors du choix du nouveau candidat pour la DSP Transports urbains (à compter du 1^{er} janvier 2011) et des nouveaux titulaires des marchés d'affréteurs, il a été vérifié que la nouvelle contribution forfaitaire sur les transports urbains (indexée sur une évolution rétrospective des indices d'indexation) et les nouveaux contrats de marchés des transporteurs périurbains permettaient de respecter ce pacte de soutenabilité. Ainsi, la subvention d'équilibre Transports hors TCSP était estimée en 2014 à un niveau proche de 10,6 M€ (délibération du 17 février 2011 sur les Orientations budgétaires 2011).

En 2011, première année d'exploitation du nouveau délégataire, l'envolée exceptionnelle des prix des carburants et une augmentation réglementaire des cotisations salariales ont conduit à réviser à la hausse notre prévision budgétaire (+ 650 000 €) et à voter un avenant à la DSP pour créer un nouvel indice d'indexation : l'indice Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). Cet indice, associé à la formule d'indexation, a pour objectif de réduire le poids de l'actualisation de l'indice gazole et permettre ainsi une plus grande cohérence de l'évolution de la contribution face aux évolutions des cours des matières premières. L'intégration de ce nouvel indice a permis de minorer le montant de l'actualisation d'environ 95 000 € HT en 2011.

La subvention d'équilibre au budget annexe transport s'est élevée à 10,9 M€ pour l'année 2012. C'est parce que l'offre de service sur certaines lignes du réseau a été modifiée et que les tarifs Diabolo ont été augmentés en milieu d'année 2012 que la subvention d'équilibre a pu respecter le plafond fixé par le pacte de soutenabilité.

Mais en cas de poursuite de l'évolution à la hausse des indices d'indexation combinée à l'absence de croissance significative des recettes, notamment du VT, la subvention d'équilibre Transports hors TCSP ne pourra être contenue sous le plafond de 11 M€ sans un réexamen global des paramètres de ce service (organisation, subvention d'équilibre, participations des usagers...). En effet, le budget annexe Transports est confronté à un effet ciseaux structurel : les dépenses (indices d'actualisation de la DSP et dynamique des marchés affréteurs) augmentent plus vite que les recettes du VT.

2. Budget annexe CRR

Concernant le Budget annexe CRR, le même travail de soutenabilité est effectué afin de ne pas dépasser les montants inscrits au PPIF.

Par délibération communautaire du 31 mars 2011, le projet d'établissement 2011-2016 du CRR a été accepté ainsi « que les moyens nécessaires à sa mise en oeuvre » inscrits au PPIF 2011-2016.

Au regard des demandes budgétaires actuelles, qui ont permis d'affiner notamment les charges de personnel, les équilibres financiers de 2011 sont toujours respectés.

E/ Le Grand Besançon continue à soutenir l'investissement et prépare l'actualisation de son projet d'agglomération

Le Grand Besançon a déjà investi près de 315 M€ entre 2001 et 2012 (CA 2012 prévisionnel), soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées notamment en matière d'infrastructures ferroviaires et routières.

Le plan pluriannuel d'investissement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements. Grâce à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et à notre stratégie fiscale raisonnable et responsable mise en œuvre, nos capacités d'investissements préservées autorisent, après l'achèvement d'une phase précédente, une certaine réorientation concernant nos investissements qui se poursuivent.

A noter également que des évolutions de compétences pour les communautés d'agglomération sont prévues dans le projet de loi réformant la décentralisation (acte III) : le gouvernement est acquis à un alignement par le haut du statut des communautés d'agglomération sur celui des communautés urbaines. Le nombre de compétences obligatoires de ces groupements serait, de cette façon, augmenté. La voirie et le plan local d'urbanisme feraient partie de ce nouvel éventail. Ces évolutions devront ainsi être intégrées dans le PPIF.

Le Grand Besançon est déterminé à poursuivre son effort d'investissement tout en préparant l'actualisation de son projet d'agglomération. Ainsi le niveau des investissements intégrés dans la prospective financière 2013-2020 repose sur :

- une programmation pluriannuelle de l'investissement ajustée à l'évolution des marges de manœuvre (autofinancement),
- un objectif d'investissement annuel sur le budget principal de 20 M€ à compter de 2016, qui permettrait de restaurer une capacité à investir comparable à celle des dernières années et de financer l'actualisation du contrat d'agglomération,
- un suivi fin des dépenses pour rester dans les enveloppes initialement fixées pour les grands projets : tramway (228 M€, valeur 2008, avec une tolérance de 5 %) et par le respect des montants prévus au PPIF pour la Cité des Arts (44,9 M€ dont 26,9 M€ de participation totale du Grand Besançon pour le CRR),
- la recherche systématique de subventions, y compris européennes.

La mise en œuvre des investissements s'inscrit dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, afin de garantir à la fois des taux de réalisation sans cesse plus soutenus et le respect des équilibres financiers. Le programme pluriannuel d'investissement constitue ainsi le cadre de référence.

Entre 2013 et 2017, le PPIF prévoit un ensemble d'opérations d'investissements, déjà engagées pour certaines, d'un montant global de 324,6 M€ parmi lesquelles :

- 215,9 M€ d'investissements au Budget annexe Transports (financés par le Versement Transport et par l'emprunt),
- 7,5 M€ pour la Cité des Arts dont 3,3 M€ de part pour le Grand Besançon au titre du nouveau CRR,
- 101,2 M€ d'autres investissements.

Les projets « phare » de chaque compétence sont les suivants :

- en matière d'économie, d'emploi et d'insertion : projets qui se rapportent aux zones économiques des Marnières, de TEMIS (TEMIS Santé et TEMIS Microtechniques), d'Auxon, des Portes de Vesoul et les zones d'activités du SMAIBO,
- en matière de développement durable, d'environnement et de cadre de vie : mise en œuvre du PCET et création d'une pépinière maraîchère,
- en matière de transports, de déplacements et d'infrastructures : le Tramway ainsi que la voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte, l'entrée Est et l'infrastructure LGV ;
- en matière de culture, de tourisme et de sports : la Cité des Arts et la valorisation du patrimoine (projet Vauban). A noter qu'en fonctionnement un soutien important est consacré au réseau des écoles de musique,
- en matière d'habitat et de politique de la Ville : subventions au titre du Programme Local de l'Habitat, aux Aides à la pierre et au soutien à la réhabilitation du parc public et privé.

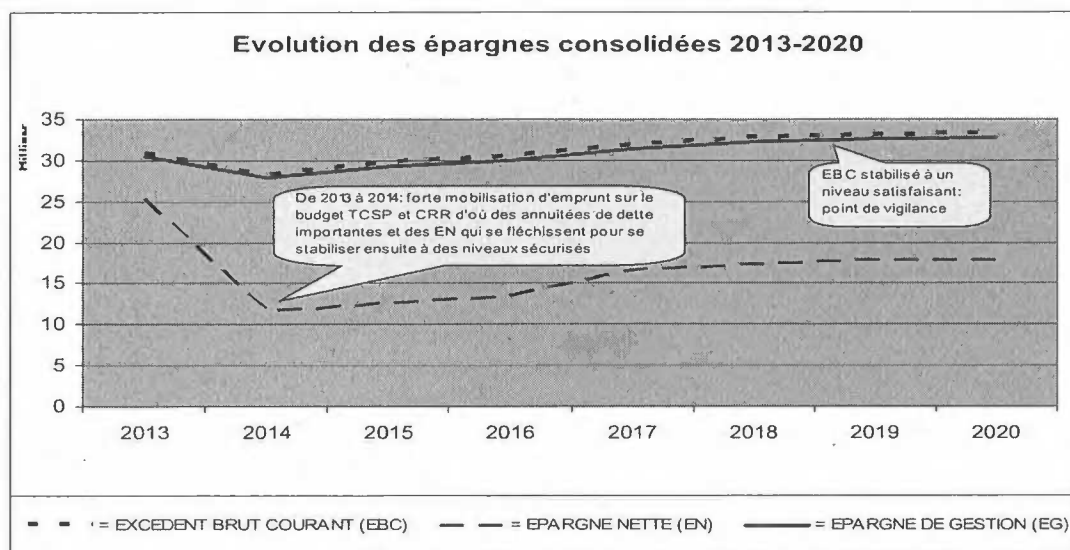
Après intégration de ces nouvelles actions, le PPIF 2013-2017 (fonctionnement + investissement) intègre 54,8 M€ au titre du développement économique.

En 2013, le montant des investissements consolidés s'élève à 160,5 M€

II. Les résultats de la prospective consolidée (hors budget annexe Déchets)

Les montants dans le tableau ci-dessous intègrent le budget principal et les budgets annexes, incluant donc les projets de TCSP et de Cité des Arts. En revanche l'analyse est faite hors budget annexe Déchets, budget équilibré par nature. L'analyse prospective présentée se fait à compétences et périmètre communautaires constants. Elle intègre les reprises des résultats (CA prévisionnel) et les restes à réaliser de chaque année, y compris ceux de 2012.

Les résultats prévisionnels montrent une situation financière conforme au niveau des engagements pris.



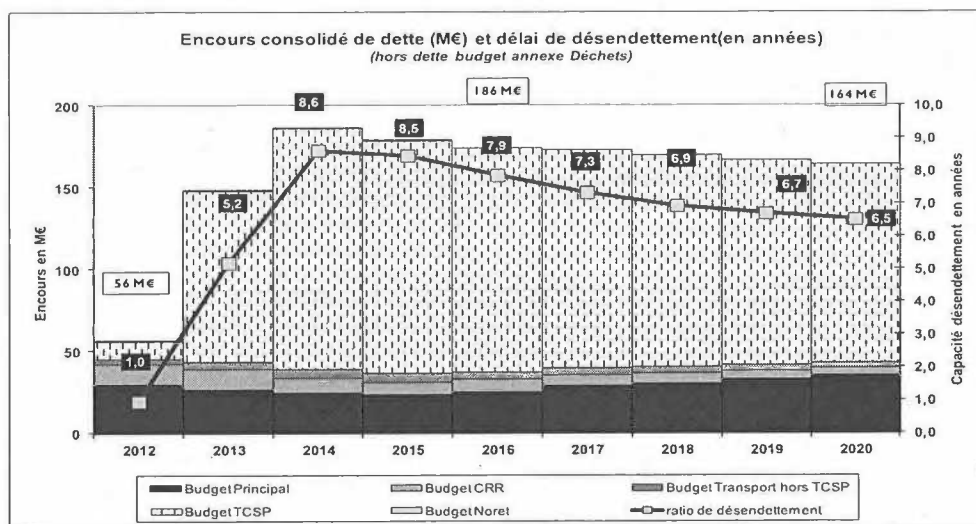
Après avoir connu un pic artificiel du fait de la libération du solde de la provision de VT (25 M€ en 2012), les épargnes diminuent en 2013 et 2014 du fait d'annuités de dette plus importantes liées aux emprunts essentiellement contractés sur cette période sur les projets TCSP et CRR. En 2015, l'épargne brute atteint un niveau satisfaisant (21 M€), alors que l'épargne nette s'élève à 13 M€.

L'épargne nette consolidée se stabilise en fin de période à hauteur de 18 M€.

A compter de 2016, dans le contexte de gel voire de baisse des dotations, grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement (avec notamment les pactes de soutenabilité des subventions d'équilibre transports hors TCSP et CRR), à des investissements associés à une politique fiscale équilibrée et responsable, les niveaux d'épargnes conservent un niveau satisfaisant à fin 2020 et sont globalement stabilisés en euros constants.

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute) est de 1 an en 2012, de 8,6 années en 2014 (pic de la période 2012-2020) et diminue jusqu'à 6,5 années en 2020, ce qui constitue un niveau acceptable et maîtrisé dans le temps compte tenu notamment des durées d'endettement simulées pour le financement du TCSP et du CRR (25 ans et 20 ans).

(hors budget déchets)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours de dette consolidé (en M€)	11,6	15,3	24,9	27,7	31,1	27,3	33,3	39,3	41,3	44,4	56,5
Délai de désendettement (en années)	1,1	1,9	2,5	2,6	2,4	2,4	2,7	2,1	2,3	1,6	1,0



Partie II - Les équilibres du Budget primitif 2013

I. Le budget primitif consolidé

A/ Volume budgétaire

Hors gestion active de la dette, le budget général consolidé (investissement et fonctionnement) avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes (sans opérations d'ordre et opérations emprunt revolving) s'établit à **330,8 M €**.

Le budget 2012 (BP + DM + restes à réaliser) s'élevait à 268,8 M€ (rappel BP 2012 : 257,7 M€).

Ainsi le BP 2013 est en hausse de + 23,7 % par rapport au budget 2012 (268,8 M€) du fait essentiellement de la montée en puissance des travaux du tramway (120,4 M€).

DEPENSES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	Budget 2012	BP 2013
Dépenses des compétences et de l'administration générale	49 882 173	55 575 414
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	40 944 856	18 877 785
Avances au budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	60 414	49 628
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	23 900 151	19 828 725
Résultats N-I	5 191 991	8 631 101
FNGIR	4 165 328	4 011 767
Opérations financières	4 426 935	4 531 692
Sous-total budget principal	128 571 848	111 506 112
Budget Transports	131 975 434	203 290 237
Budget CRR	27 870 778	15 521 919
Budget Zone d'activités du Noret	15 140	22 850
Budget Aménagement Portes de Vesoul	365 814	355 028
Budget Déchets	19 495 595	18 860 319
Remboursement d'emprunt au titre de la zone d'activités du Noret	210 573	85 001
Sous-total budgets annexes	179 933 334	238 135 354
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	308 505 182	349 641 466
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	267 560 326	330 763 680
RECETTES REELLES (en €) (Fonctionnement + investissement)	Budget 2012	BP 2013
Recettes des compétences et de l'administration générale	8 219 658	6 398 149
AC reçue des communes	97 479	97 479
Dotations, fiscalité et FCTVA	84 325 051	83 996 218
Reprise provision de VT	24 951 527	0
Autres recettes (annulation rattachements, ...)	132 344	86 996
Résultats N-I	10 845 789	16 970 706
Recours à l'emprunt	0	3 956 565
Sous-total budget principal	128 571 848	111 506 112
Budget Transports	57 318 647	86 464 739
Budget CRR	17 961 600	9 828 867
Budget Zone d'activités du Noret	190 035	90 951
Budget Déchets	19 495 595	18 860 319
Budget Aménagement Portes de Vesoul	305 400	305 400
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	40 944 856	18 877 785
Avances au budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	60 414	49 628
Recours à l'emprunt	43 656 787	103 657 663
Sous-total budgets annexes	179 933 334	238 135 353
TOTAL budget général hors gestion active de la dette	308 505 182	349 641 465
TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes	267 560 326	330 763 680

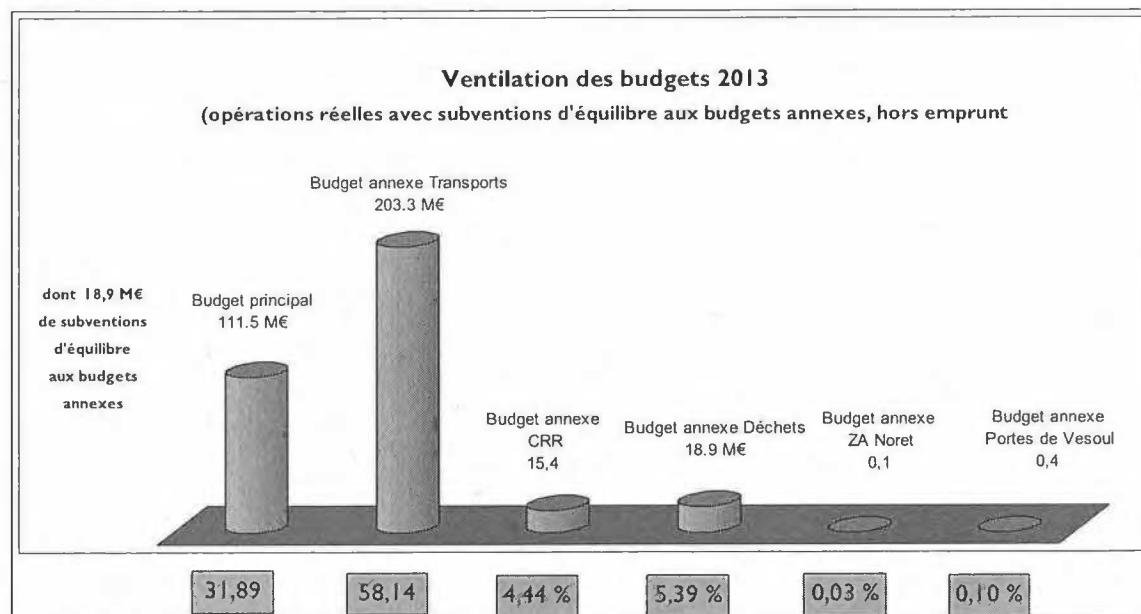
Hors gestion active de la dette = hors opérations emprunts revolving

Le BP 2013 est comparé au Budget 2012 (BP + DM + restes à réaliser) puisque les restes à réaliser sont repris dès le BP 2013.

En 2013, le montant consolidé d'investissement s'élève à 160,5 M€ et celui de fonctionnement à 68,6 M€ (hors subventions d'équilibre). Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-dessous.

A noter que le BP 2013 intègre les restes à réaliser 2012 et reprend par anticipation les résultats 2012 (sauf BA Déchets).

B/ Ventilation par budget



C/ Ventilation par commission

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et recettes 2013 par commission.

Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, les recours et remboursements d'emprunt, les reversements aux communes, la provision de VT (libérée intégralement en 2012), ainsi que les emprunts revolving, ne sont donc pas intégrés.

COMMISSIONS			DEPENSES REELLES 2013 (Investissement & Fonctionnement)	RÉCETTES REELLES 2013 (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	1	Moyens généraux des compétences et de l'administration générale	6 730 884	3 121 650
		Charges de personnel brutes	10 963 672	
		Charges de personnel nettes	8 158 353	
	2	Transports	1 004 109	0
		Infrastructures routières et ferroviaires	1 303 304	68 337
	3	Economie, Aménagement, Emploi	15 750 611	681 973
	4	Développement durable, environnement, cadre de vie	1 533 325	433 256
	5	Culture, tourisme, sports	1 742 906	65 285
	6	Prospective, préparation et accompagnement des grands projets	1 260 988	39 167
	7	Habitat, politique de la ville	6 713 986	1 758 481
8	Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes	8 521 630	230 000	
TOTAL			55 525 414	6 398 149
BUDGETS ANNEXES	2	Transports	164 740 326	50 409 177
	5	CRR	12 518 622	8 510 271
	3	Zone du NORET	22 850	90 951
	3	Portes de Vesoul	355 028	305 400
	9	Déchets	18 860 319	18 860 319
TOTAL			196 497 145	78 176 117
BUDGET CONSOLIDE TOTAL			252 022 559	84 574 266

I. Le budget principal

a/ Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2012	BP 2013	% évolution 2013/2012
Charges de personnel	8 094 390	10 963 671,55	35.4%
<i>Charges de personnel hors effet des mutualisations au 1er janvier 2013</i>	8 094 390	8 158 353	0.8%
Charges des compétences et de l'administration générale	21 301 516	21 187 453	-0.5%
<i>Charges nettes (dép. - recettes) des compétences et de l'administration générale</i>	19 246 446	19 320 145	0.4%
Subvention d'équilibre brute ou totale Budget annexe Transports **	35 900 000	13 167 834	-63.3%
<i>Anticipation de la mise en service du tramway</i>	-	408 000	-
<i>remboursement trop perçu de VT</i>	-	1 000 000	-
<i>perte structurelle de base de VT (VT jusqu'à 1,05%)</i>	-	233 000	-
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 009 178	5 693 051	13.7%
Participation subvention d'équilibre budget annexe Zone du Noret	35 678,00	16 900	-52.6%
Sous total compétences	70 340 762	51 028 910	
Attribution de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP)	20 527 459	16 548 833	-19.4%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)**	3 372 692	3 279 892	NS
Sous total reversements aux communes	23 900 151	19 828 725	-17.0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 165 328	4 011 767	-3.7%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) + prélèvement FDPTP + reversements fiscalité	-	50 000	-
Sous total opérations fiscales	4 165 328	4 061 767	
Remboursement des intérêts de la dette	1 454 139	968 739	-33.4%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie...)	250 000	250 000	-
Dépenses imprévues	196 780	1 000 000	408.2%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	280 799	176 000	-37.3%
Sous total opérations financières	2 181 718	2 394 739	9.8%
AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	16 054 018	18 236 873	13.6%
EPARGNE BRUTE (autofinancement hors reprises des résultats antérieurs)	12 547 640	9 897 268	-21.1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 641 977	95 551 014	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors épargne brute, hors FNGIR, FPIC et hors opérations de provision de VT)	71 471 104	73 302 374	2.6%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	Budget 2012	BP 2013	% évolution 2013/2012
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 055 070	1 867 308	-9.1%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	2 512 897	2 350 357	-6.5%
Fiscalité : détail dans tableau ci-après****	54 985 829	56 952 844	3.6%
Dotations de l'Etat et FPIC : détail dans tableau ci-après	28 440 914	25 943 421	-8.8%
<i>dont FPIC</i>	326 450	326 450	
ACTP perçue	97 479	97 479	0.0%
Reprise provision VT pour financement TCSP	24 951 527	-	
Résultats N-I	3 506 377	8 339 605	
Autres recettes (annulation de rattachements...)	91 884	-	-100%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	116 641 977	95 551 014	
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors résultats N-I et intégration du FNGIR et du FPIC)	84 018 745	83 199 642	-1.0%

* Opérations réelles

**Rappel : Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT)

= subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports

+ constitution de la provision VT

- reprise de la provision VT

+ ou - réajustement des provisions antérieures constituées.

La subvention d'équilibre réelle pour 2012 = 35 900 000 € - 24 951 527 € = 10 948 473 €

*** DSC : les crédits ouverts au BP 2012 intégraient des rattrapages de versements de DSC pour certaines communes. L'évolution entre le CA 2012 et le BP 2013 est de + 1,2 %.

**** Fiscalité : l'évolution entre le CA 2012 et le BP 2013 est de + 1,8%

Les dépenses de fonctionnement

■ Les dépenses de fonctionnement réelles (hors épargne brute, FPIC et FNGIR et avec subvention d'équilibre réelle transports hors TCSP) augmenteraient globalement de 1,8 M€ (+ 2,6 % en nominal soit + 0,8 % en réel après prise en compte de l'inflation).

Cette augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2012 résulte essentiellement :

- des charges de personnel avec intégration des effets des rattachements à la CAGB de services communs (+ 2,9 M€, soit une hausse de 35,4 %), sachant que la quasi totalité de la hausse de ces dépenses nouvelles donne lieu, d'une part, à une réduction de charges par le biais de l'ACTP pour ce qui concerne la Ville de Besançon, d'autre part à une refacturation pour ce qui concerne le CCAS (voir détail des charges de personnel infra),
- d'une évolution à la hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transports (+ 2,2 M€). Cette augmentation de dépenses constatée sur le budget annexe Transports s'explique essentiellement par un glissement des dépenses liées à la mise en service du Tramway initialement prévues en 2014 et avancées à 2013 en raison de l'anticipation de cette mise en service (0,4 M€ de glissement), le remboursement exceptionnel de trop perçus de VT entre 2009 et 2011 (1 M€), une perte structurelle de produits de VT (0,2 M€), et les actualisations de la DSP (0,2 M€) et des marchés affréteurs (0,3 M€),
- une augmentation des dépenses imprévues de 1 M€ pour faire face aux aléas des encaissements du produit de VT dans un contexte de crise économique.

■ **Les charges nettes des compétences et de l'administration générale sont quasiment stables (+ 0,4 % en nominal, soit -1,4 % en réel après prise en compte de l'inflation).** Cela souligne l'effort réel de maîtrise de ces charges.

■ Le montant total des frais de personnel s'élève à 10,9 M€, soit une hausse de 2,9 M€ entre 2012 et 2013 (+ 35,4 %) qui résulte essentiellement, du rattachement au Grand Besançon, à compter du 1^{er} janvier 2013, de services mutualisés avec la Ville de Besançon (TIC, Moyens généraux, Documentation, Financements européens, Navette courrier) et de la création des services mutualisés (Commande publique, Fonction achat et Communication interne). Le Grand Besançon doit en effet désormais intégrer dans son budget les coûts de fonctionnement de ces services, y compris les dépenses de personnel.

Une partie de ces charges de personnel dont le Grand Besançon supporte le coût donne lieu à des refacturations ou à des réductions de charge (4,4 M€) :

- refacturation de la masse salariale des agents mis à la disposition de syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPST et SMABLV (1,3 M€) ou des associations PLIE, Mission Locale et ATMO FC (0,2 M€) ;
- refacturation aux budgets annexes Transports (0,2 M€) et CRR (0,1 M€)
- refacturations dans le cadre de l'Aide aux communes et du conseil en énergie (0,1 M€)
- réduction de l'ACTP de la ville de Besançon (2,5 M€) ou refacturation au CCAS de Besançon (287 K€) pour les services mutualisés dont celui-ci est le bénéficiaire en application des règles de ventilation financière préétablies.

En neutralisant l'effet des mutualisations intervenues au 1^{er} janvier 2013, les dépenses RH augmentent de + 0,8 % entre 2012 et 2013. En intégrant en sus les refacturations, les charges nettes de personnel (dépenses - recettes - réduction de charges) s'élèvent à 6,2 M€ soit une hausse de 0,1 % seulement entre 2012 et 2013.

Par ailleurs en 2013, les dépenses de ressources humaines évolueront du fait :

- des facteurs mécaniques de hausse de la masse salariale (Glissement-vieillesse-technicité ou GVT) et de l'effet de mesures nationales (évolution du SMIC, augmentation de la cotisation au Centre de gestion ou loi GIPA),
- des mesures en faveur de l'emploi : création de 3 emplois d'apprentis et de 3 emplois d'avenir,
- de la prise en charge d'une partie du coût de la restauration des agents,
- de la création de deux emplois permanents (1 de catégorie A et 1 de catégorie C) affectés à la gestion des syndicats mixtes relatifs aux coopérations. Ces créations feront l'objet d'un remboursement partiel par les collectivités territoriales.

■ Les reversements aux communes diminueraient de 17 %. D'une part la Dotation de solidarité communautaire (DSC) continuerait d'augmenter de + 1,2 % à 3,3 M€ par rapport au pré CA 2012 (hausse prévisionnelle des surfaces nouvellement affectées à l'activité économique).

D'autre part, plusieurs éléments ont pour effet de modifier en 2012 le montant de l'ACTP relatif à la ville de Besançon, qui réduit globalement son montant de près de 4 M€.

Le rattachement à l'Agglomération de services communs précédemment rattachés à la ville-centre donnerait lieu à une réduction de l'ACTP à la hauteur de 3,75 M€, soit la charge financière que celle-ci doit assurer conformément aux conventions de mutualisation passées avec le Grand Besançon. Par ailleurs la mise en service de la Cité des Arts se traduit d'abord par une réduction de l'ACTP de 127 430 € conformément à la délibération du 20 décembre 2006, puis par une seconde réduction de 100 000 € en application de la délibération du 15 décembre 2011, qui prévoit cette diminution en 2013 car il s'agit de l'année de mise en service du bâtiment.

■ Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) diminuerait de 3,7 % pour s'établir à 4 M€. Après la campagne de rectifications fiscales, la DRFIP a constaté un écart moindre entre les ressources réelles de la CAGB en 2010 par rapport aux ressources qu'elle aurait perçu si elle avait bénéficié dès 2010 de son nouveau panier fiscal.

■ Les frais financiers prévisionnels (remboursement des intérêts de la dette) diminueraient de - 33,4 % pour s'établir à 1 M€. La Banque Centrale Européenne ayant maintenu une politique de taux directeurs très bas, les emprunts à taux variable bénéficient d'une baisse des index monétaires de la zone euro (notamment l'Euribor et le TAG). Les marges étant fixées au moment de la signature de chaque contrat, ces emprunts n'ont donc pas été impactés par la dégradation des offres financières constatée depuis 2011.

■ Les **frais de ligne de trésorerie** du budget principal sont évalués à 250 K€ en 2013 soit la même somme qu'en 2012. Cette ligne est utilisée activement pour gérer les flux de trésorerie.

■ En 2013, la **contribution réelle du budget principal** aux budgets annexes augmenterait de + 2,9 M€, soit une hausse de + 18,4 %. La charge nette pour le budget principal passerait donc de 16 M€ en 2012 à 18,9 M€ en 2013.

Cette évolution est expliquée pour l'essentiel par la hausse de la subvention d'équilibre du budget annexe Transports hors TCSP de + 2,2 M€ passant de 11 M€ à 13,2 M€. Cette augmentation s'explique notamment par la diminution du produit de VT attendu en 2013, par un glissement des dépenses de mise en service du tramway de 2014 en 2013 et par un remboursement exceptionnel de trop perçu de VT s'élevant à 1 M€.

La subvention d'équilibre CRR passerait de 5 M€ en 2012 à 5,7 M€ en 2013. Cette évolution à la hausse de + 0,7 M€ est expliquée l'augmentation des charges courantes de fonctionnement et l'augmentation de l'annuité de la dette générée par la construction du nouveau CRR. L'évolution des charges de fonctionnement se justifie d'abord par l'augmentation de la surface du conservatoire qui est passé de 2 000 m² à 6 500 m² aujourd'hui. On peut donc constater que le ratio au m² de la dépense énergétique est maîtrisé grâce à notre engagement pour une labellisation du bâtiment BBC Effergie en cours, qui exige une consommation maximum de 62 kWh/m² par an (une fois déduite le 25 Kw/h au m² d'énergie solaire).

Il convient cependant de rester très vigilant sur le respect des pactes de soutenabilité des budgets annexes et de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien des équilibres financiers à terme, selon le calendrier approprié (c'est-à-dire concomitamment à la mise en service du tramway en matière de budget annexe Transports).

Les recettes de fonctionnement

■ Fiscalité

Il est prévu une augmentation globale des produits de fiscalité de + 3,6 % par rapport au BP 2012 (+ 1,8 % par rapport au CA 2012 prévisionnel) pour s'élever à 56,9 M€ : c'est la dynamique des bases de fiscalité qui générerait cette augmentation des recettes, car aucune hausse de taux n'est prévue (à l'exception du tarif TASCOM conformément à la stratégie arrêtée à l'automne 2011).

FISCALITE	2012 Budget	2012 CA (hors rôles supplémentaires)	2013 BP	Evolution CA 2012/ BP 2013
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	16 656 748	17 035 020	17 375 021	2,0%
Taxe d'habitation (TH)	24 143 485	24 445 277	25 121 072	2,8%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (action possible sur le taux)	17 365	17 372	17 351	-0,1%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (pas d'action possible sur le taux)	177 971	172 844	172 554	-0,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont allocations compensatrices	10 281 000	10 427 820	10 427 820	0,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	484 739	524 644	524 644	0,0%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	2 170 705	2 249 946	2 223 875	-1,2%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (action possible sur le taux)	1 053 816	1 059 635	1 090 507	2,9%
TOTAL FISCALITE	54 985 829	55 932 558	56 952 844	1,8%

A noter concernant la TASCOM : les calculs ont été faits en référence à 2011 (hypothèse de 0 % d'évolution des bases associée à une évolution de +5 % du tarif) d'où une diminution par rapport à 2012, qui aurait été une année exceptionnelle pour les recettes de cette taxe (question de rattachements, calcul des services fiscaux, optimisation des contribuables...).

■ **Les dotations de l'Etat diminuent de 12 %.** Le gel des dotations au niveau national en 2013 devrait engendrer pour le Grand Besançon une diminution de 342 K€ de la :

- **la DGF** qui s'élèverait à 23 M€. Le gel des concours de l'Etat aux collectivités fait diminuer cette dotation en 2 parties :
 - dotation d'intercommunalité (DI) : sa diminution (- 1,3 % soit - 112 K€) s'explique par le mouvement de rationalisation de l'intercommunalité jouant en faveur des EPCI fusionnant ou récupérant de nouvelles compétences en cours d'année, ce qui n'est pas le cas de la CAGB à l'heure actuelle.
 - dotation de compensation (DC) : basée sur l'ancienne « part salaires » de la TP, cette dotation diminue (- 1,5% soit - 230 K€) du fait de la rigueur budgétaire étatique, qui engendre une baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Le FDPTP a été versé pour 2 exercices en 2012 (année exceptionnelle) et s'est élevé à 4 M€. En 2013 les recettes attendues sont estimées à 1 M€. A noter que ce fond présente un risque quant à sa pérennité.

DOTATIONS	2012 Budget	2012 CA	2013 BP	Evolution CA 2012/ BP 2013
Compensations d'exonérations de CFE (variable d'ajustement de l'enveloppe normée de la DGF) : Exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	565 865	566 124	435 039	-23,2%
Compensations transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)	1 135 549	1 135 549	1 184 191	4,3%
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	3 400 302	4 073 873	1 000 000	-75,5%
DGF dotation d'intercommunalité	8 412 169	8 412 169	8 300 066	-1,3%
DGF dotation de compensation de la suppression de la part salaire	14 927 029	14 927 029	14 697 675	-1,5%
SOUS-TOTAL DGF	23 339 198	23 339 198	22 997 741	-1,5%
TOTAL DOTATIONS	28 440 914	29 114 744	25 616 971	-12,0%

■ Le **Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)** serait au même montant que celui qui a été perçu en 2012 (326 K€). Le risque pour la CAGB de ne plus être bénéficiaire dès 2013 est relativement faible car le mouvement de rationalisation intercommunale n'est pas encore suffisamment abouti. Et rien n'indique que les indicateurs déterminant le montant perçu au titre du FPIC évolueront significativement.

■ Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 1,9 M€. Elles diminuent de - 9,1 % par rapport au budget 2012 (soit 0,2 M€). Elles sont constituées principalement des recettes des prestations de services centraux aux budgets annexes, revenus des immeubles (Maison Microtechniques...), gestion du CET des Andiers, redevances des usagers. La diminution de ces recettes est expliquée essentiellement par la perte de recettes en 2013 liées à la mutualisation des services et à la refacturation de charges via une diminution de l'ACTP.

■ Le rattachement à l'Agglomération de services communs se traduit budgétairement par l'ouverture de crédits nécessaires à la prise en charge financière de la masse salariale d'une part, et par deux mécanismes permettant à la Ville de Besançon et à son CCAS d'assurer la quote-part qui leur revient dans le financement de ces services d'autre part :

- une réduction de l'ACTP pour la Ville de Besançon de 3,75 M€,
- une refacturation au CCAS (l'utilisation de la l'ACTP n'étant pas envisageable pour cette entité) d'environ 375 K€.

■ Dans l'attente du Compte administratif définitif, il est proposé de **reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2012** (dont les restes à réaliser 2012 en investissement sont estimés en net à 2 639 302 €). Le résultat global de clôture est estimé à 10 978 908 € dont 16 970 706 € d'excédent de fonctionnement et 5 991 798 € de déficit d'investissement. Dans l'attente du vote de l'affectation des résultats définitifs, en juin 2013, le résultat de fonctionnement serait affecté en investissement à hauteur de 8 631 101 € (pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser d'investissement) et en recette de fonctionnement pour le solde, soit 8 339 605 €, afin d'alimenter notre capacité d'autofinancement.

L'autofinancement de la section d'investissement s'élève à 18,2 M€ (cf. tableau ci-dessus sur les dépenses de fonctionnement, ou tableau ci-dessous sur les recettes d'investissement). Il constitue une des sources de financement des investissements. Hors reprise des résultats de 2012, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 9,9 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 7,9 M€.

b/ Investissement

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2012 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2013 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2013/2012
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Dépenses des compétences et de l'administration générale	20 486 267	23 374 289	14.1%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	18 338 846	20 483 748	11.7%
Avances budget Aménagement Portes de Vesoul Nord	60 414	49 628.33	-17.9%
Dépenses imprévues	126 920	150 000	18.2%
Remboursement capital de la dette	2 118 297	1 986 953	-6.2%
Opération emprunt revolving	6 000 000	0	
Résultats N-1	5 191 991	8 631 101	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 983 889	34 191 971	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1 et emprunt revolving)	22 791 898	25 560 871	12.1%

* Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	Budget 2012 (Budget primitif + Décisions modificatives)	BP 2013 (Avec reprise des restes à réaliser antérieurs)	% évolution 2013/2012
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 651 691	2 180 484	-40.3%
<i>hors restes à réaliser (RAR) d'investissements années antérieures</i>	3 590 567	2 081 098	-42.0%
Remboursement avances par le budget annexe Aménagement Portes de Vesoul	40 460	86 996	115.0%
FCTVA	898 308	1 099 953	22.4%
Résultats N-1	7 339 412	8 631 101	
Recours à l'emprunt	0	3 956 565	
Emprunts revolving	6 000 000	0	
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 054 018	18 236 873	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 983 888.81	34 191 971	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, résultats N-1, emprunt revolving et recours à l'emprunt	4 590 459	3 367 432	-26.6%

* Opérations réelles

Les dépenses d'investissement

■ Notre plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement se trouve dans une phase d'achèvement des investissements. Depuis 2012, couplé à notre nouvelle stratégie fiscale, il s'ouvre sur une nouvelle capacité financière qui permet de réorienter nos investissements. En 2013, notre politique de soutien aux investissements se poursuit. Les principales opérations engagées dans le PPIF pour 2013 s'élèvent à 23,4 M€. Il s'agit notamment :

- des projets portés en propre par le Grand Besançon :
 - l'entrée Est et la ZAC des Marnières,
 - l'aménagement des zones d'activités des Portes de Vesoul,
 - le parc d'activité autour de la future gare TGV à Auxon,
- des investissements que le Grand Besançon porte en partenariat avec d'autres :
 - le développement de l'économie, avec notamment :
 - le fonds d'intervention économique ou FIE,
 - les opérations d'aménagement de TEMIS et TEMIS santé,
 - les actions du SMAIBO,
 - la poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire (PCET) avec notamment l'implantation d'une pépinière maraîchère,
 - le soutien à l'habitat à hauteur de 3,5 M€, y compris PCET,
 - l'amélioration du cadre de vie avec notamment la politique de « Centres de village ».

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement doivent permettre le remboursement du capital de la dette, le financement des immobilisations et des subventions d'équipement. Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives et des emprunts.

■ Les recettes des compétences et de l'administration générale diminuent de 42 % hors restes à réaliser. Cette diminution est intégralement due à la perte de recette pour l'aménagement de l'entrée Est de Besançon (2,2 M€). Le traité de concession de la ZAC des Marnières signé en 2008 avec Ségécé prévoyait une participation financière de Ségécé aux travaux routiers de l'Entrée qui étaient pour partie réalisés et pour partie en cours de réalisation. L'ensemble des engagements pris par Ségécé notamment concernant le financement des travaux de l'Entrée Est est tombé avec le traité le 31 décembre 2012.

■ Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2012, il apparaît **un besoin de financement de 4 M€** qu'il est proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement.

2. Les Budgets Annexes

a/ Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	Budget 2012	Budget primitif 2013	% évolution 2013/2012
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses de fonctionnement :			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	27 850 826	28 762 963	3%
- DSP urbaine	21 100 826	21 800 000	3%
- marchés affrêteurs	6 750 000	6 962 963	3%
Charges de personnel	1 383 268	1 349 056	-2%
Dépenses de fonctionnement courantes	1 253 099	1 145 174	-9%
Remboursement de VT	145 000	1 145 000	690%
Remboursement des intérêts de la dette	160 350	2 801 628	1647%
Autofinancement	38 286 544	11 180 292	-71%
Total des dépenses de fonctionnement	69 079 086	46 384 113	-33%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	30 792 543	35 203 821	14%
Recettes de fonctionnement :			
VT	29 306 515	29 066 514	-1%
Billetterie et supports publicitaires	403 650	430 000	7%
Prestations transports scolaires	3 017 456	3 017 456	0%
DGD	290 962	290 962	
Autres recettes de fonctionnement	8 800	8 800	
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs-annulation rattachements)	82 288	0	
Subvention d'équilibre brute ou totale =	35 900 000	13 167 834	
Subvention réelle (hors TCSP)	10 948 473	13 167 834	20%
- constitution provision VT pour financement TCSP		0	
+ Libération provision VT pour financement TCSP	24 951 527	0	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	69 415	402 547	-
Total des recettes de fonctionnement	69 079 086	46 384 113	-33%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses d'investissement:			
Opération TCSP dont	81 615 475	125 261 555	53%
- Tramway avec fonds de concours retraités en investissement	75 353 075	120 440 851	60%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord, étude Voie en site propre bus Tennis-Campus-Gare Viotte	6 262 400	4 820 704	-23%
Acquisition de bus et matériel roulants	1 709 823	2 184 213	28%
Autres dépenses d'investissement	1 999 154	2 144 920	7%
Remboursement du capital de la dette	432 144	2 842 712	558%
Opérations emprunts revolving	6 000 000	93 710 000	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	9 426 295	35 653 016	-
Total des dépenses d'investissement	101 182 891	261 796 416	
Recettes d'investissement:			
Subventions opération TCSP dont	8 413 400	17 595 445	109%
- Tramway	6 200 000	16 119 845	160%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord	2 213 400	1 475 600	
Autres recettes d'investissement	299 866	0	
Résultat N-1	9 426 295	35 653 016	
Opérations emprunts revolving	6 000 000	93 710 000	0%
Recours à l'emprunt	38 756 787	103 657 663	167%
Autofinancement	38 286 544	11 180 292	-71%
Total des recettes d'investissement	101 182 891	261 796 416	
TOTAL Fonctionnement + Investissement		308 180 529	
BUDGET REEL			
(Coût du transports : neutralisation autofinancement et emprunts revolving)		203 290 237	

Le budget annexe Transports connaît une tendance de fond marquée par un « effet ciseaux » : des recettes, notamment VT, moins dynamiques que les dépenses. Par construction budgétaire, toute évolution défavorable des recettes de VT a mécaniquement un impact sur la subvention d'équilibre apportée par le budget principal. La définition du pacte de soutenabilité vise à contenir la subvention d'équilibre au budget annexe Transports hors TCSP, charge centrale pour les équilibres budgétaires globaux et notamment pour le budget principal.

L'année 2013 est exceptionnelle pour le budget annexe transports. D'une part, en fonctionnement, au ralentissement du versement transport s'ajoute un glissement des dépenses liées à la mise en œuvre du Tramway initialement prévues en 2014 et avancées en 2013, ainsi qu'un remboursement de trop perçu de VT. D'autre part, en investissement, des dépenses de sécurité et de mise aux normes sont prévues sur le dépôt de Planoise.

Fonctionnement (Budget annexe Transports)

■ L'année 2013 sera marquée par une hausse des dépenses de la section de fonctionnement (hors autofinancement) de 14 %, soit + 4,2 M€, liée, pour les facteurs de hausse, essentiellement à :

- l'actualisation de la DSP (+ 300 K€), soit + 1,4 %.
- l'actualisation des marchés affréteurs (+ 210 K€), soit + 3 %,
- un facteur conjoncturel exceptionnel qui est la mise en service anticipée du tramway. La mise en service du tramway a un impact, initialement prévu en 2014 et 2015, sur les postes suivants : personnel supplémentaire, formation des personnels, assistance technique et autres charges. En avançant le tout d'un an, il convient de prévoir environ 408 K€ en 2013 et 560 K€ en 2014 (il s'agit d'un simple glissement et par ailleurs tout avancement est favorable quant au coût de l'investissement),
- le reversement d'un trop perçu de VT de 1M€ à la Région Franche-Comté, suite à des erreurs de localisation de redevables du VT, entre 2009 et 2011 (soit 350 K€ par an),
- le remboursement des intérêts de la dette qui augmente de 2,8 M€ : les crédits prévus en 2013 font suite à un tirage de 19 M€ fin 2012 sur l'enveloppe de prêt de la CDC et prennent en considération les nouvelles phases de mobilisation de l'emprunt en 2013 sur les droits de tirage BEI et CDC pour faire face aux dépenses TCSP.

■ Les **charges de personnel** du budget annexe Transport s'élèvent à 1,3 M€ en 2013. Elles diminuent de 34 K€ par rapport à 2012.

Si les charges de personnel des agents relevant du budget Transports hors TCSP progressent (+ 26 K€) du fait de facteurs mécaniques de hausse (GVT et GIPA), les dépenses relatives aux agents de l'Equipe TCSP (780 K€) seront moins élevées en 2013 qu'en 2012 (- 117 K€) en dépit de l'impact de facteurs mécaniques de hausse (+ 34 K€). C'est en effet au cours de l'exercice passé qu'avait été pris en charge, outre le coût de la masse salariale 2012, le remboursement du coût des agents de la ville de Besançon mis à la disposition de l'équipe TCSP au second semestre 2011 (180 K€).

Il convient de préciser que, dans un souci de prudence budgétaire, il est prévu de ventiler à compter de mi 2015 (après donc la mise en service du tram) les crédits relatifs à la masse salariale de l'équipe tramway pour moitié au budget annexe Transports et pour moitié au budget principal.

■ Les **recettes de VT** attendues en 2013 ont été estimées à 29,1 M€, soit - 1 % par rapport à 2012 du fait :

- d'une diminution des bases entre 2012 et 2013 avec la prise en compte de la perte de produit au profit de la Région Franche Comté (350 K€) et de la Communauté d'Agglomération de Montbéliard (50 K€), soit une réduction nette de bases à compter de 2013 (correspondant à une perte de produit de 400K€). En effet, des erreurs auraient abouti à identifier sur le territoire du Grand Besançon des redevables du VT localisés dans d'autres territoires de Franche Comté.
- d'une hypothèse prudente sur la conjoncture économique (prospectives en matière d'emplois privés et publics)

A noter que le produit de ce prélèvement a diminué entre 2011 et 2012 de 700 K€. Cette diminution intégrait le remboursement en 2012 de trois exercices de trop perçus de VT à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en 2012 (160 K€).

Investissement (Budget annexe Transports)

■ Comme chaque année, le budget d'investissement prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué (2,2 M€). L'année 2013 sera marquée au titre de l'opération TCSP par la prévision de réalisation de 125,2 M€ d'investissements :

- 120,4 M€ seront destinés à l'investissement de la 1^{ère} ligne de tramway et plus particulièrement, en 2013 aux travaux de la ligne,
- 3 M€ permettront la poursuite de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire Nord avec l'achèvement de la halte d'Ecole Valentin. Cette opération est intrinsèquement liée à la réalisation du réseau TCSP sur le territoire de l'agglomération. Ainsi, il est prévu de réaliser d'autres haltes : Miserey-Salines puis Portes de Vesoul, cette dernière étant liée à la réalisation de la ZAC.
- 1,2 M€ seront nécessaires pour l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise,
- 0,6 M€ financeront la voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte.

Par ailleurs, 0,9 M€ permettront la remise aux normes et la sécurité du dépôt en 2013. Ces actions se prolongeront en 2014 avec des crédits prévus à hauteur de 0,8 M€.

Les montants prévus au PPIF 2013-2017 correspondent au projet de tracé par les quais retenu par le Conseil de Communauté le 30 juin 2010. Le planning de l'AP/CP tramway à hauteur de 228 M€ (valeur 2008) fait l'objet d'une révision lors du vote du budget primitif 2013 afin d'actualiser les montants de CP en fonction des réalisations effectives (voir infra AP-AE/CP « réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » révisée).

Equilibre du budget annexe Transports 2013

L'ensemble des charges de ce budget transports 2013 sera financé par :

- le produit de VT (29,1 M€) évolution de - 1 % entre 2012 et 2013 (*rappel 2012 : le produit s'élève à 29 456 672 diminué de 160 K€ de restitution à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard*).
- une subvention d'équilibre (13,1 M€) qui vient financer la compétence Transports hors TCSP,
- des subventions perçues (17,6 M€)
- un recours à l'emprunt total de 102,8 M€.

La participation du budget principal hors TCSP augmente de + 2,2 M€, elle passe de 10,9 M€ en 2012 à 13,1 M€ en 2013. Le pacte de soutenabilité du budget annexe Transports ne serait ainsi pas respecté pour cet exercice. **Mais hors événements conjoncturels (remboursement exceptionnel de 1 M€ de VT, anticipation de la mise en service du tramway) la subvention d'équilibre augmente de 5,1 % et s'élèverait à 11,7 M€.** A terme, tout dérapage sur le Budget annexe Transports est à exclure. La capacité à agir du Grand Besançon dans les prochaines années sera conditionnée par sa capacité à contenir la subvention d'équilibre au Budget annexe. Le réexamen global des paramètres du service (organisation, subvention d'équilibre, participation des usagers,...) concomitamment à la mise en service du Tramway est ainsi une exigence impérative pour les équilibres futurs du Grand Besançon.

b/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	Budget 2012	Budget primitif 2013	% évolution 2013/2012
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 335 363	4 537 877	5%
Dépenses de fonctionnement courantes	542 716	1 114 137	105%
<i>charges nettes de fonctionnement</i>		870 137	60%
Constitution provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	0	0	
Remboursement des intérêts de la dette	242 761	360 658	49%
Autofinancement	1 242 379	1 481 759	19%
Total des dépenses de fonctionnement	6 363 219	7 494 432	18%
Recettes de fonctionnement :			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	276 860	337 943	22%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du CRR)	562 900	554 420	-2%
Autres recettes de fonctionnement	21 000	295 016	1305%
Subvention d'équilibre	5 009 178	5 693 051	14%
Libération de la provision	421 000	0	
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	72 281	614 001	Non significatif
Total des recettes de fonctionnement	6 363 219	7 494 432	18%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR			
Dépenses d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	15 171 000	5 496 379	-64%
<i>- Participation nouveau CRR CAGB</i>	8 926 000	3 298 823	-63%
<i>- Participations partenaires</i>	6 245 000	2 197 556	-65%
Autres dépenses d'équipement	740 392	1 009 571	36%
Remboursement du capital de la dette	629 706	897 758	43%
Remboursement anticipé d'emprunt		1 400 944	
Opérations emprunts revolving	6 000 000	0	
Résultat n-1	208 840	704 595	
Total des dépenses d'investissement	22 749 938	9 509 246	
Recettes d'investissement:			
Cité des Arts et de la culture (APCP) dont	10 323 719	5 547 892	-46%
<i>- Subventions perçues Cité des Arts</i>	5 900 961	3 359 743	-43%
<i>- Participations partenaires</i>	4 422 758	2 188 149	-51%
<i>- Régularisations comptables</i>	0	0	Non significatif
FCTVA	75 000	1 775 000	2267%
Régularisations comptables	0	0	Non significatif
Résultat n-1	208 840	704 595	
Opérations emprunts revolving	6 000 000	0	
Recours à l'emprunt	4 900 000	0	-100%
Autofinancement	1 242 379	1 481 759	19%
Total des recettes d'investissement	22 749 938	9 509 246	Non significatif
TOTAL Fonctionnement + Investissement		17 003 678	
BUDGET REEL		15 521 919	
(Coût du CRR : neutralisation autofinancement et opérations emprunts)			

Fonctionnement (Budget annexe CRR)

Les charges de personnel s'élèvent à 4,5 M€. Elles représentent 67 % des charges de fonctionnement réelles du budget du CRR.

Ces dépenses sont en hausse de 202 K€ par rapport à 2012, soit un accroissement annuel de 5 %.

Cette augmentation des charges de personnel a pour causes :

- la mise en place d'un contrat d'avenir (+ 19 K€, montant donnant lieu à une recette de (13 K€)
- des évolutions de postes dans des disciplines enseignées nouvelles ou en développement (+ 219 K€) ainsi que la consolidation de l'équipe administrative (+ 85 K€), conformément au projet d'établissement du CRR adopté par le Conseil communautaire en 2011. L'impact de ces évolutions de postes, qui s'élèvent à 304 K€ au total, se traduit par un accroissement budgétaire entre 2012 et 2013 inférieur à ce montant compte tenu de la non consommation d'une partie des crédits ouverts en 2012. Certaines des évolutions de postes prévues en 2013 étaient en effet initialement envisagées en 2012 mais ont dû être décalées dans le temps.

Le renforcement des moyens humains au CRR, amorcé dès 2011, doit se poursuivre jusqu'en 2015.

■ Les autres charges de fonctionnement concernent la maintenance du bâtiment FRAC refacturée à la Région (210 K€) et celle du conservatoire (193 K€), les prestations des services centraux pour 238 K€, les actions culturelles et pédagogiques ajustées respectivement à 70,5 K€ et 167,2 K€ et les projets artistiques liés à l'inauguration de la Cité des arts (installation sonore et visuelle et projet commun avec le FRAC) pour 32 K€.

■ Les recettes attendues de fonctionnement hors refacturations à la Région (FRAC) s'élèvent à 943 K€. Elles concernent plus particulièrement les subventions de fonctionnement attendues de la Région, de la DRAC et du Département pour un montant total de 554 K€, les recettes liées à l'activité d'enseignement (droits d'écologie et frais de dossiers) pour 338 K€ basées une augmentation de + 3 % des recettes prévisionnelles 2012 et les autres recettes internes (locations instruments, café brasserie, vente d'électricité photovoltaïque ...) pour un montant total de 51 K€.

Investissement (Budget annexe CRR)

Les dépenses liées à l'opération Cité des Arts s'élèvent à 5,3 M€ en 2013 dont une participation du Grand Besançon sur le nouveau CRR de 3,3 M€.

La remise à niveau du parc instrumental se poursuit à hauteur de 783 K€ en 2013 conformément à la proposition d'augmenter le montant total de cette opération de 133 K€.

Il est attendu 1 775 K€ de recettes de FCVA

Les autres dépenses d'investissement pour 83 K€ concernent la réinscription de 50 K€ pour le marché d'acquisition du logiciel de scolarité dont la notification est prévue début février 2013, la création d'un site internet (montant estimé à 15 K€), des crédits de mobiliers et informatique liés aux derniers aménagements de la Cité des Arts (enveloppe totale de 15 K€) et l'acquisition de deux vélos (3 K€).

Equilibre du budget annexe CRR 2013

L'équilibre du budget annexe CRR est obtenu par :

- la subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 5,7 M€, soit une augmentation de + 0,7 M€ par rapport au budget 2012. Cette évolution est expliquée par l'augmentation de l'annuité de la dette (remboursement en intérêts et capital) et l'augmentation des charges courantes de fonctionnement générées par la construction du nouveau CRR. L'évolution des charges de fonctionnement se justifie d'abord par l'augmentation de la surface du conservatoire qui est passé de 2 000 m² à 6 500 m² aujourd'hui. On peut donc constater que le ratio au m² de la dépense énergétique est maîtrisé grâce à notre engagement pour une labellisation en cours du bâtiment BBC Effergie qui exige une consommation maximum de 62 kWh/m² par an (une fois déduite le 25 Kw/h au m² d'énergie solaire).
- en 2013 aucun financement par emprunt n'est prévu sur le budget annexe CRR.

c/ Le budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	Budget 2012 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2013	% évolution 2013/2012
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	13 140	17 850	36%
Remboursement des intérêts de la dette	2 000	5 000	150%
Autofinancement	210 538	84 050	-60%
Total des dépenses de fonctionnement	225 678	106 900	-53%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	190 000	90 000	-53%
Subvention d'équilibre	35 678	16 900	-53%
Total des recettes de fonctionnement	225 678	106 900	-53%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses d'investissement			
Remboursement d'emprunt	210 573	85 001	-60%
Emprunts revolving	773 000	628 000	-19%
Total des dépenses d'investissement hors emprunt revolving	210 573	85 001	-60%
Recettes d'investissement:			
Résultat N-1 (ne se réalise pas)	35	951	
Emprunts revolving	773 000	628 000	-19%
Autofinancement	210 538	84 050	-60%
Total des recettes d'investissement hors emprunt revolving	210 573	85 001	-60%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		191 901	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et emprunts revolving)		107 851	

■ **Le budget en dépenses** de cette zone d'activité se réalise en 2013 conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création

■ **La commercialisation sur 2013**, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de commercialisation de 90 K€.

■ **La subvention complément de prix** à verser en 2013 s'élèverait alors à 16 900 €.

■ Les ventes prévues permettent de rembourser une partie de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux à hauteur de 84 050 €.

d/ Le budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	Budget 2012 (Budget primitif + Décisions modificatives)	Budget primitif 2013	% évolution 2013/2012
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	365 814	355 028	-3%
Autofinancement	-60 414	-49 628	
Total des dépenses de fonctionnement	305 400	305 400	-
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	305 400	305 400	-
Total des recettes de fonctionnement	305 400	305 400	-
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul			
Dépenses d'investissement			
Total des dépenses d'investissement hors emprunt revolving	0	0	-
Recettes d'investissement:			
Avances du budget principal	60 414	49 628	-17,85%
Autofinancement	-60 414	-49 628	-17,85%
Total des recettes d'investissement hors emprunt revolving	0	0	-
TOTAL Fonctionnement + Investissement		305 400	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et emprunts revolving)		355 028	

■ **Le budget en dépenses (105 K€) de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil de Communauté du 15/12/11).**

■ **La commercialisation en 2013**, en fonction des contacts en cours et de la conjoncture économique, porte sur un montant prévisionnel total de recettes de 305 400 €.

■ Dans l'attente de la vente de l'ensemble des parcelles, ces dépenses 2013 seront financées par **une avance remboursable du budget principal** à hauteur de 49,6 K€. Depuis la création du budget annexe en 2011, le montant des avances remboursables versées par le budget principal s'élève à 239 K€.

Une carte de la zone est présentée dans la partie III - PPIF détaillé par commission, Commission 3 « Budget Annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul ».

Partie III - PPIF 2013-2017 détaillé par commission

Le PPIF du Grand Besançon retrace l'ensemble des projets (en dépenses et en recettes) en cours de réalisation ou à lancer sur la période 2013-2017.

COMMISSION I : ADMINISTRATION GENERALE

I. PPIF 2013- 2017

REVISION DU PPIF						
Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Aménagement des locaux	248 260	41 000	41 000	41 000	41 000	412 260
Mobilier - informatique - divers travaux	857 960	140 000	140 000	140 000	140 000	1 417 960
Ordiclasse	9 555	5 000	5 000	5 000	5 000	29 555
Connexion des maternelles	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
PIG	164 793	100 000	100 000	110 000	110 000	584 793
Services communs (matériels et logiciels)	400 000	0	0	0	0	400 000
TOTAL dépenses investissement	1 681 568	287 000	287 000	297 000	297 000	2 849 568
Recettes d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
PIG	29 925	0	0	0	0	29 925
Services communs (matériels et logiciels)	338 400	0	0	0	0	338 400
TOTAL recettes investissement	368 325	0	0	0	0	368 325
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Personnel	10 963 672	11 292 582	11 631 359	12 406 556	12 778 752	59 072 920
Elus	407 600	419 313	431 892	444 849	458 195	2 161 849
Ordiclasse	6 000	50 000	50 000	50 000	50 000	206 000
Connexion des maternelles	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Gestion administrative des services	2 515 580	2 349 435	2 356 059	2 363 146	2 370 551	11 954 771
Gestion du CET des Andiers	122 000	122 000	122 000	122 000	122 000	610 000
Remboursement missions mutualisées	927 378	823 721	836 758	850 054	863 617	4 301 529
Communication	612 796	440 796	398 796	394 796	394 796	2 241 978
PIG	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Services communs (prestations de services)	448 963					448 963
TOTAL dépenses fonctionnement	16 012 988	15 506 847	15 835 864	16 640 401	17 046 910	81 043 009
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Ordiclasse	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	210 000
Connexion des maternelles	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Gestion du CET des Andiers	178 500	182 070	185 711	189 426	193 214	928 921
Revenus des immeubles	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000	135 000
TIC	319 744	324 530	329 412	334 392	339 471	1 647 550
Prestations budget annexe Déchets	163 099	164 155	165 243	166 363	167 457	826 317
Prestations budget annexe CRR	238 142	242 698	247 390	252 222	257 200	1 237 652
dont masse salariale	128 400	130 968	133 587	136 259	138 984	668 199
Prestations budget annexe TPT hors TCSP	72 713	72 917	73 126	73 341	73 569	365 666
Prestations budget annexe TRANSPORTS TCSP	196 805	201 592	206 524	211 604	216 836	1 033 361
Prestation pour le SYBERT	1 135 000	1 169 000	1 204 070	1 240 822	1 278 050	6 026 942
Prestation pour le SM SCot	82 000	84 460	86 995	89 605	92 293	435 353
Prestation pour le SM PSI	95 901	98 778	101 741	104 793	107 937	509 150
Prestation pour aéroport de La Veze	48 050	49 492	50 977	52 506	54 081	255 106
Moyens Généraux - Fournitures	8 190	8 323	8 459	8 598	8 740	42 311
Fonction achats	20 102	20 473	20 851	21 237	21 631	104 293
Commande Publique	25 179	25 626	26 082	26 547	27 022	130 457
Publicité magazine	51 050	50 350	50 350	50 350	50 350	252 450
Inauguration CAC (Région et Ville)	47 850	0	0	0	0	47 850
TOTAL recettes fonctionnement	2 753 325	2 765 464	2 827 933	2 892 807	2 958 851	14 198 379

A/ Investissement 2013-2017

1. L'aménagement des locaux (412 K€)

Le programme annuel de gros entretien (41 K€) prévu jusqu'en 2017 est augmenté d'un budget complémentaire de 110 K€ en 2013 en vue de remplacer les 3 groupes chauffage climatisation qui datent de la construction du bâtiment (1994). Ces équipements fonctionnent au gaz R-22 qui, du fait de sa nocivité, est interdit aujourd'hui. Une législation oblige, d'ailleurs, le remplacement des équipements contenant ce gaz avant 2015.

De plus, 70 K€ supplémentaires sont prévus en 2013 pour des travaux et aménagements des locaux de la City.

2. Le mobilier et l'informatique (1 418 K€)

Les investissements programmés sur la période 2013-2017 concernent :

- la mise en place de l'extranet d'agglomération qui devra être pleinement opérationnel en 2014, et la généralisation de Gestion électronique des données (GED),
- la dématérialisation des documents et procédures et l'acquisition d'un parapheur électronique.
- le renouvellement progressif de l'ensemble des postes de travail,
- l'acquisition de logiciels spécifiques et bureautiques.

3. Les autres dépenses (1 019 K€)

Les autres dépenses sont relatives au Plan et Informations Géographiques (585 K€), dont une partie est remboursée par la Ville de Besançon, aux prestations « Ordiclass » (30 K€) et « Ecole maternelle » (5 K€).

Un budget de 400 K€ est prévu en 2013 pour l'achat de matériels et logiciels en commun entre la Ville, la CAGB et le CCAS. Ces dépenses font l'objet d'une refacturation.

B/ Fonctionnement 2013-2017

1. Les charges de personnel (59 073 K€)

L'évolution entre 2012 et 2013 est de +2 897 K€

Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact budgétaire des facteurs concourant à l'évolution des charges de personnel entre 2012 et 2013, dont l'effet mutualisation, c'est-à-dire d'une part le rattachement au Grand Besançon de services mutualisés entre la ville-centre et l'Agglomération et pour certains d'entre eux le CCAS de Besançon, d'autre part la création des services mutualisés Commande publique et Achats ainsi que la Communication interne.

	BP 2012	BP 2013 hors effets des mutualisations	BP 2013 avec effets des mutualisations
Ch. de personnel (ch. 012)	8 094 K€	8 158 K€	10 964 K€
Evolution / N-1		+ 64 K€	+ 2 897 K€
		+0,8 %	+ 35,4 %

L'évolution à compter de 2013

Hors effets des mutualisations, l'évolution des charges salariales entre 2013 et 2015 respecte la règle d'une évolution annuelle limitée à 3 %.

Le dépassement au regard du cadrage observé en 2016 et 2017 résulte de la ventilation budgétaire, dans un souci de prudence, de la moitié des crédits relatifs à la masse salariale de l'équipe tramway pour moitié au budget principal à compter de mi 2015 (après donc la mise en service du tram), l'autre moitié restant au budget annexe Transports. De la sorte, la masse salariale du budget principal est majorée de 146 K€ environ à compter de 2015 et de 295 K€ à partir de 2016.

en K€		2013	2014	2015	2016	2017	total 2013 - 2017
cadrage = + 3% / an	dépenses - recettes	6 386	6 557	6 775	6 978	7 187	33 883
	évolution annuelle		171 2,68%	218 3,32%	203 3,00%	209 3,00%	801
demande budgétaire hors effets des mutualisations	dépenses	8 158	8 403	8 655	9 341	9 621	44 178
	recettes	1 950	1 914	1 993	2 110	2 168	10 135
	dépenses - recettes	6 208	6 489	6 662	7 231	7 453	34 043
	évolution annuelle		281 4,53%	173 2,67%	569 8,54%	222 3,07%	1 245
demande budgétaire - cadrage + 3% / an		-178	-68	-113	253	266	160

Les changements intervenus au 1^{er} janvier 2013 dans les mutualisations ont pour effet d'accroître le dépassement du cadrage (+ 160 K€ sur la période 2013 -2017, soit 40 K€ en moyenne annuelle).

en K€		2013	2014	2015	2016	2017	total 2013 - 2017
demande budgétaire - cadrage + 3% / an		-178	-68	-113	253	266	160
effets des mutualisations	dépenses	2 805	2 889	2 976	3 065	3 157	14 892
	recettes	2 525	2 576	2 628	2 680	2 734	13 143
	dépenses - recettes	280	313	348	385	423	1 749
	évolution annuelle		33 11,79%	35 11,18%	37 10,63%	38 9,87%	143
demande budgétaire avec effets des mutualisations	dépenses	10 964	11 293	11 631	12 407	12 779	59 074
	recettes	4 476	4 490	4 620	4 790	4 902	23 278
	dépenses - recettes	6 488	6 803	7 011	7 617	7 877	35 796
	évolution annuelle		315 4,86%	208 3,06%	606 8,64%	260 3,41%	1 389

2. Communication interne et externe (2 242 K€)

Après une année 2012 exceptionnelle en volume en raison d'opérations spécifiques et ponctuelles (participation à la campagne l'Originale Franche-Comté 120 000 € et passage du Tour de France 165 000 €), le budget communication pour 2013 doit à nouveau assumer deux opérations particulières :

- l'inauguration de la Cité des Arts début avril sera l'occasion de dévoiler le bâtiment construit par le Grand Besançon, le Conseil régional de Franche-Comté et la Ville de Besançon, sur l'ancien site du port de commerce de Besançon. L'événement d'inauguration sera organisé en deux temps soit l'inauguration officielle le vendredi 5 avril (en présence, en principe, de la Ministre de la Culture) et un temps grand public avec un week-end de journées portes ouvertes pour tous les amateurs de musique et d'art. Elle nécessite la passation d'un marché. En complément, des achats d'espaces publicitaires seront effectués pour faire connaître le bâtiment et la programmation festive et artistique de l'inauguration. Au total, 110 000 € sont réservés à ces opérations pour la Cité des Arts.

La Région et la Ville contribuent respectivement au financement de cette opération à hauteur de 36 000 € et 13 500 €.

- le panneautage des entrées de communes de l'agglomération est une nécessité identifiée depuis plusieurs années. Il contribuerait à développer chez les habitants un sentiment d'appartenance à un territoire d'agglomération et aux visiteurs de prendre conscience de l'ampleur territoriale de l'agglomération. Cette opération sera menée dans le respect des règlements d'implantation des panneaux en bordure de voirie. 60 000 € sont alloués à cette opération.

Il faut en outre noter qu'au titre de la poursuite du développement de la campagne de notoriété régionale « L'Originale Franche-Comté » et en raison notamment du statut d'agglomération capitale régionale, l'effort du Grand Besançon pour accompagner cette campagne est prolongé pour un montant de 40 000 €.

Outre le Conseil régional et le Grand Besançon, d'autres agglomérations franc-comtoises telles que Belfort, Dole et Montbéliard continuent également de financer.

L'édition du magazine, outil majeur de notoriété et d'information de la collectivité, constitue toujours le premier poste de dépense en matière de communication pour le Grand Besançon. En 2012, la publication du magazine a été complétée par des suppléments consacrés au chantier phare du Grand Besançon « tramway suivez le guide » et par autre consacrée à la prospective Grand Besançon 2030. Cette publication complémentaire, qui concerne les grandes politiques est présente dans 5 des 6 numéros du magazine et contribue largement à expliquer une demande de révision de l'AE du magazine pour la porter de 220 000 € annuels à 240 000 € annuels.

Grâce à la vente d'espaces publicitaires réservés dans les pages du magazine (uniquement le magazine), environ 50 000 € de recettes sont enregistrés chaque année.

La ligne permettant la production de supports audiovisuels a été réévaluée et portée à 26 000 €. Il s'agit en effet d'augmenter la production de reportages vidéo pédagogiques diffusés sur le site internet et de poursuivre l'expérience réalisée en 2012 pour le Conseil des structures associées. Chacune d'entre elles avait en effet pu présenter son activité au travers d'une vidéo didactique.

Les dépenses des autres actions courantes que sont les achats d'espaces publicitaires, la production d'objets promotionnel ou les dépenses de relations presse demeurent stables.

3. Les charges courantes et la gestion du patrimoine (11 935 K€)

Les principales dépenses de fonctionnement liées au patrimoine concernent essentiellement les locations immobilières, charges locatives, le nettoyage des locaux, l'énergie (électricité), l'entretien des espaces verts et les contrats de prestations de service.

4. Le CET des Andiers (610 K€)

Le coût de fonctionnement (hors charges de personnel) du CET des Andiers soit 610 K€ sur la période 2013 - 2017 est à comparer aux recettes que dégage l'exploitation du CET (929 K€). Le budget 2013 est présenté en hors taxes du fait de son assujettissement à la TVA. Il comprend non seulement les dépenses pour le fonctionnement du site mais aussi pour une étude sur la reconversion du site.

5. Les recettes (4,2 M€) et les dépenses (4,3 M€) liées aux services mutualisés

Les services mutualisés donnent lieu à des facturations croisées entre la Ville de Besançon, son CCAS et le Grand Besançon.

La plupart des services communs à la Ville de Besançon et au Grand Besançon, et pour certains d'entre eux au CCAS de Besançon, relèvent depuis le 1^{er} janvier 2013 du Grand Besançon. C'est le cas des services déjà en place TIC, Documentation, mission Financements européens, Navette courrier ; c'est aussi le cas des nouveaux services communs : Fonction Achat et Commande publique. Pour l'ensemble de ces services communs, il appartient désormais au Grand Besançon d'ouvrir les crédits nécessaires à leur fonctionnement et de « refacturer » ensuite la part de financement qui leur revient à la ville de Besançon et lorsqu'il en est le bénéficiaire, au CCAS de Besançon.

La « refacturation » aux deux entités bénéficiaires de ces services prend deux formes :

- pour la ville de Besançon, une diminution du montant de l'ACTP versée par le Grand Besançon. Ce mécanisme de réduction de charge présente l'avantage par rapport à l'encaissement d'une recette qu'il améliore le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ainsi, une simulation estime que le CIF modifié par ce mécanisme devrait se traduire par une majoration des dotations de l'Etat de l'ordre de 300 K€ à compter de 2015,
- pour le CCAS, l'émission d'un titre donnant lieu à une recette de fonctionnement (2 M€ sur la période 2013-2017) pour le Grand Besançon car il n'est pas possible d'utiliser le biais de l'ACTP.

Le montant des « refacturations » à la ville de Besançon et au CCAS devrait représenter environ 21 M€ sur la période 2013-2017.

Un certain nombre d'autres services mutualisés restent rattachés à la Ville de Besançon. C'est le cas du pôle RH, renforcé à compter de 2013 par la Communication interne, de la Médecine du travail, des Archives et de la mission Accompagnement transferts. Pour ces services, la contribution demandée au Grand Besançon sera de l'ordre de 2,1 M€.

Pour les services rattachés au Grand Besançon, les coûts supportés s'élèvent à 2,2 M€.

6. Les recettes liées aux prestations de services centraux et aux conventions passées avec des syndicats mixtes (10 690 K€)

Des recettes sont constituées des refacturations des coûts estimés des :

- prestations transversales dont bénéficient les services relevant des budgets annexes (3 463 K€),
- des moyens mobilisés au profit de syndicats mixtes (7 227 K€).

7. Services communs (prestations de services)

Un budget de 449 K€ est prévu en 2013 pour l'achat de prestations de services en commun entre la Ville, la CAGB et le CCAS. Ces dépenses font l'objet d'une refacturation.

II. Budget Primitif 2013

Commission I Administration générale			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
16 012 988 €	1 681 568 €	2 753 325 €	368 325 €
17 694 555 €		3 121 650 €	

A/ Investissement 2013

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 682 K€. Elles sont constituées principalement de dépenses en mobilier et informatique, soit 858 K€ (acquisitions de logiciels, renouvellement des postes de travail...), de frais relatifs au PIG (levées de plan), soit 165 K€ et de frais d'achats en logiciels et matériels communs entre la Ville, le CCAS et la CAGB à hauteur de 400 K€. Elles intègrent également le remplacement de 3 groupes chauffage-climatisation dans les locaux de La City pour un montant de 110 K€.

B/ Fonctionnement 2013

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des :

- charges courantes relatives au fonctionnement de la collectivité (2 496 K€) telles que la gestion du patrimoine, les fournitures administratives, les frais de communication et d'affranchissement, la maintenance des logiciels...,
- frais de communication et relation avec les élus (584 K€) qui, en complément des actions de communication courante (notamment la production du magazine (220 K€), la production de supports de communication imprimés ou multimédia (50 K€), l'achat d'espaces publicitaires 22 K€), sont en grande partie tournés vers les stratégies de communication événementielles liées à l'inauguration de la Cité des Arts (110 K€ comprenant une participation de la Région et de la Ville) et à la prolongation de la participation à la campagne de notoriété régionale « L'Originale Franche-Comté » (40 K€). Cela permettra de renforcer la visibilité et la notoriété de notre territoire, d'autant que ces actions sont conduites encore cette année en lien étroit avec la Ville de Besançon pour en renforcer la portée. De même, le déploiement de panneaux d'entrée d'agglomération affirmant l'appartenance des 59 communes à la Communauté d'Agglomération permettra également de donner une meilleure visibilité au territoire tant pour ses habitants que pour les personnes en transit.
- remboursements de missions mutualisées (927 K€),
- la gestion du CET des Andiers (122 K€),
- charges de personnel (10 964 K€) et indemnités des élus (407 K€).

Le montant total des **frais de personnel** est proche de **11 M€**, soit une **hausse de 2,9 M€** entre 2012 et 2013 (+ 35,4 %).

Cette augmentation résulte essentiellement, du rattachement au Grand Besançon, à compter du 1^{er} janvier 2013, de services mutualisés avec la ville de Besançon (TIC, Moyens généraux, Documentation, Financements européens, Navette courrier) et de la création des services mutualisés Commande publique, Fonction achat et Communication interne. Le Grand Besançon doit en effet désormais intégrer dans son budget les coûts de fonctionnement de ces services, y compris les dépenses de personnel.

Une partie des charges de personnel dont le Grand Besançon supporte le coût donne lieu à des refacturations ou à des réductions de charge (4,4 M€) :

- refacturation de la masse salariale des agents mis à la disposition de syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPSI et SMABLV (1,3 M€) ou des associations PLIE, Mission Locale et ATMO FC (0,2 M€),
- refacturation aux budgets annexes Transports (0,2 M€) et CRR (0,1 M€),
- refacturations dans le cadre de l'Aide aux communes et du conseil en énergie (0,1 M€),
- réduction de l'ACTP de la Ville de Besançon (2,5 M€) ou refacturation au CCAS de Besançon pour les services mutualisés dont celui-ci est le bénéficiaire en application des règles de ventilation financière préétablies.

En neutralisant l'effet des mutualisations intervenues au 1^{er} janvier 2013, les dépenses RH augmentent de + 0,8 % entre 2012 et 2013. En intégrant en sus les refacturations, les charges nettes de personnel (dépenses - recettes - réduction de charges) s'élèvent à 6,2 M soit une hausse de 0,1 % seulement entre 2012 et 2013.

Par ailleurs en 2013, les dépenses de ressources humaines évolueront du fait :

- des facteurs mécaniques de hausse de la masse salariale (Glissement-vieillesse-technicité ou GVT) et de l'effet de mesures nationales (évolution du SMIC, augmentation de la cotisation au Centre de gestion ou loi GIPA),
- des mesures en faveur de l'emploi : création de 3 emplois d'apprentis et de 3 emplois d'avenir,
- de la prise en charge d'une partie du coût de la restauration des agents,
- de la création de deux emplois permanents (1 de catégorie A et 1 de catégorie C) affectés à la gestion des syndicats mixtes relatifs aux coopérations.

COMMISSION 2 : TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, DEPLACEMENTS

TRANSPORTS BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Itinéraires cyclables (gestion en AP/CP depuis 2010)	889 109	200 000	120 000	500 000	200 000	1 909 109
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Études	50 000	50 000	0	0	0	100 000
Schéma Directeur Cyclable	0	0	60 000	0	0	60 000
Plan de Déplacement Urbain	35 000	0	0	0	0	35 000
Conseil en mobilité	20 000	20 000	0	0	0	40 000
TOTAL dépenses investissement	994 109	270 000	180 000	500 000	200 000	2 144 109
Recettes d'investissement						
	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement						
	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Études	0	0	0	300 000	0	300 000
Conseil en mobilité	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
TOTAL dépenses fonctionnement	10 000	10 000	10 000	310 000	10 000	350 000
Recettes fonctionnement						
	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
TOTAL recettes fonctionnement	0	0	0	0	0	0

A/ Investissement 2013-2017

Les aménagements de voies cyclables sur le territoire communautaire (2 M€) se poursuivent, notamment avec l'achèvement de la liaison Franois/Hauts-du-Chazal et la réalisation des travaux des itinéraires « Valentin/Halte ferroviaire Ecole-Valentin », voir au vu de l'avancement du projet « Près-de Vaux/ Chalezeule ».

Il est proposé la réalisation d'un nouveau Schéma directeur Cyclable, fixant les priorités et le planning de mise en œuvre des infrastructures cyclables, le précédent datant de 2005. En sept années, le territoire du Grand Besançon a fortement évolué (nouveaux projets d'urbanisation, d'infrastructures routières, de pôles générateurs de déplacements, etc.) et nécessite donc un renouvellement de ce schéma sur la période 2013-2017.

Afin de poursuivre les réflexions prospectives nécessaires à l'exercice de la compétence, il est proposé l'engagement de nouvelles études (100 K€) portant notamment sur l'analyse de l'évolution des filières énergétiques, sur la problématique des livraisons de marchandise (étude visant à proposer des solutions de réduction des effets négatifs liés aux livraisons des marchandises), et sur les nouvelles pratiques de mobilités.

Les missions et moyens de la mise en œuvre du Conseil en Mobilité sont désormais définis. Comme première action, il est proposé d'engager une démarche en faveur du développement de l'usage des vélos à assistance électrique au sein des entreprises (40 K€).

B/ Fonctionnement 2013-2017

En 2016, une nouvelle enquête ménage déplacements pourrait être menée pour disposer d'un outil de connaissance unique de la mobilité sur le territoire. L'étude réalisée en 2005 est très largement utilisée notamment pour toutes les études intégrant un volet déplacements (études tramway, études de voiries, études d'urbanisme, étude environnement...). Les services doivent étudier la méthode et le type d'expertises qui permettraient de répondre à ce besoin au meilleur coût. Il convient de réaliser une nouvelle enquête en 2016 afin de bénéficier de données actualisées. Cette enquête est subventionnée à hauteur de 20 % par l'Etat.

II. Budget Primitif 2013

Commission 2 Transports (budget principal)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
10 000 €	994 109 €	0 €	0 €
1 004 109 €		0 €	

A/ Investissement 2013

Les principales dépenses sont :

- les aménagements de voies cyclables (890 K€), avec l'achèvement de la liaison entre Franois et les Hauts-du-Chazal et la création d'une liaison entre Valentin et la future halte d'Ecole-Valentin, via notamment le pont route de la RD75 sur la RN57,
- le marché PDU (35 K€),
- la réalisation d'études portant notamment sur l'analyse de l'évolution des filières énergétiques dans les transports (analyse fine des différentes alternatives, existantes et futures, aux carburants conventionnels et les conditions de mise en œuvre pour le réseau Ginko) et sur les nouvelles mobilités (solutions alternatives à la voiture particulière : auto partage, motorisation électrique, nouveaux types de véhicules...), pour un montant de 50 K€ TTC,
- dans le cadre du Conseil en Mobilité, le financement de vélos à assistance électrique acquis par les entreprises du Grand Besançon, sur une base de l'ordre de 200 € par vélo, soit un montant de 20 K € TTC en 2013 pour les 100 premiers vélos acquis.

B/ Fonctionnement 2013

Plusieurs actions au titre du Conseil en Mobilité seront réalisées (concours au travail sans ma voiture, animation la semaine du transport public, opérations de communications sur les déplacements), pour un montant de 10 K€.

Infrastructures Budget Principal

I. PPIF 2013-2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Entrée Est - AP-CP n°04. I	912 238	0	0	0	0	912 238
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Participation LGV 1ère tranche	2 500	0	0	0	0	2 500
Participation LGV 2ème tranche (études, acquisitions foncières puis travaux)	192 148	0	0	1 600 000	1 700 000	3 492 148
Participation Infrastructures routières	20 000	0	0	1 480 000	1 500 000	3 000 000
Eclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	28 418	40 000	0	0	0	68 418
TOTAL dépenses investissement	1 155 304	40 000	0	3 080 000	3 200 000	7 475 304
Recettes d'investissement						
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Entrée Est- AP-CP n°04. I	48 821	0	0	0	0	48 821
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Eclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	19 516	0	0	0	0	19 516
TOTAL recettes investissement	68 337	0	0	0	0	68 337
Dépenses de fonctionnement						
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Entretien voirie (hors espaces verts)	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	375 000
Eclairage Voie des Montboucons A36/Tours de l'Amitié	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	325 000
Gestion des voiries communautaires	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Petits travaux divers	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
TOTAL dépenses fonctionnement	148 000	148 000	148 000	148 000	148 000	740 000
Recettes fonctionnement						
TOTAL recettes fonctionnement	0	0	0	0	0	0

A/ Investissement 2013 - 2017

Dans le cadre de la réalisation du contournement ouest de Besançon (3,5 M€), le Grand Besançon anticipe la possibilité de poursuivre son partenariat financier à partir de 2016 (aménagement définitifs de la section Tours de l'Amitié/Beure). Néanmoins, le montant de ce partenariat et la définition fine du projet feront l'objet d'échanges ultérieurs avec les services de l'Etat.

Dans le même ordre d'idée, Le Grand Besançon anticipe la possibilité de sa participation au financement de la LGV Rhin-Rhône deuxième tranche à partir de 2016 à hauteur de 1,6 M€, sur la base des clefs de répartition des financements de la première tranche. La décision définitive de participer ou non à cette opération sera prise également ultérieurement.

Les travaux relatifs à l'aménagement routier de l'Entrée Est, engagés en 2005, s'achèvent en 2013 (912 K€). Le solde de la subvention du Département (48 K€) sera perçu en 2013, portant à 298 K€ le total de subvention reçue du Département sur l'aménagement du giratoire des Marnières Nord.

Conformément aux engagements pris, le Grand Besançon continue sa prise en charge des coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons, et son prolongement sur le secteur du SIEV entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75), avec notamment l'adaptation des armoires électriques afin de limiter les consommations énergétiques (68 K€). En parallèle, une subvention (19 K€) est attendue en 2013 du SYDED.

B/ Fonctionnement 2013 - 2017

Le Grand Besançon assure le financement de l'éclairage public de la Voie des Montboucons (A36/Tours de l'Amitié) sur l'ensemble de la période (325 K€).

Au titre de sa compétence « Voirie d'intérêt communautaire », le Grand Besançon assure le financement de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire (410 K€) en cours de détermination.

II. Budget Primitif 2013

Commission 2 Infrastructures			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
148 000 €	1 155 304 €	0 €	68 337 €
1 303 304 €		68 337 €	

A/ Investissement 2013

Les principales dépenses sont :

- l'opération d'aménagement d'infrastructures routières sur l'Entrée Est pour un montant de 912 K€ TTC destinés à la finalisation des travaux des Marnières Nord et à des acquisitions foncières (emprise pour réalisation des travaux) à hauteur de 251 K€,
- la part de financement par la Grand Besançon de la phase 2 de la LGV Rhin-Rhône branche Est, à hauteur de 192 K€ TTC en 2013, portant sur les études et acquisitions foncières nécessaires au futur aménagement.

En recette, le solde de la participation du Conseil Général est attendu à hauteur de 48 821€ en 2013 au titre des travaux sur l'Entrée Est et la mise en place de candélabres sur la voie des Montboucons sera financée pour un montant de 19 516 € par le SYDED (Syndicat mixte d'électricité du Doubs).

B/ Fonctionnement 2013

Les coûts d'entretien et de gestion de l'éclairage public de la voie des Montboucons et de son prolongement entre le pont de l'A36 et le pont dit du Sablier (RD75) s'élèvent à 65 K€.

Le financement de l'entretien et de la gestion des voiries communautaires est prévu pour un montant de 82 000 € TTC.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Opération TCSP						
Aménagement de l'extension du dépôts KEOLIS de Planoise - AP/CP n° 06.2	129 165	0	0	0	0	129 165
Aménagement de l'extension du dépôts KEOLIS de Planoise, phase 2 - AP/CP n°11.1	1 039 701	682 475	0	0	0	1 722 176
Réalisation de la première ligne de tramway - AP/CP n° 09.01	119 388 981	55 081 191	7 384 549	0	0	181 854 721
Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine AP/CP n°10.1	3 036 289	100 000	600 000	1 739 727	0	5 476 016
Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte (études et travaux) AP/CP n°12.1	615 550	4 700 325	4 700 325	0	0	10 016 200
Acquisition de matériel informatique	8 495	0	0	0	0	8 495
Opération Hors TCSP						
Acquisition de bus et matériel embarqué - AP/CP n° 06.1	2 184 213	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001	8 984 213
Travaux de sécurité incendie du remisage couvert GNV du dépôt de Planoise	569 449	0	0	0	0	569 449
Travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts (DSP) AP/CP n°13.1	340 000	760 000	50 000	50 000	50 000	1 250 000
Mobiliers réseau Ginko (acquisitions mobilières)	210 476	80 000	40 000	60 000	50 000	440 476
Outilsage (matériel industriel)	66 686	30 000	30 000	30 000	30 000	186 686
Études	26 540	20 000	20 000	70 000	20 000	156 540
Co-voiturage	6 000	0	0	0	0	6 000
Pôles d'échange et voirie (dont accessibilité PMR)	307 768	300 000	300 000	200 000	200 000	1 307 768
Acquisition de matériel informatique	7 037	0	0	0	0	7 037
Contrat de mobilier Urbain (DECAUX)	41 469	42 298	43 144	44 007	44 887	308 292
TOTAL dépenses investissement	127 977 818	63 496 289	14 868 018	3 893 734	2 094 888	212 423 234
Recettes d'investissement						
Opération TCSP						
Réalisation de la première ligne de tramway - AP/CP n° 09.01	16 119 845	22 179 845	14 000 000	560 000	0	52 859 690
Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine AP/CP n°10.1	1 475 600	0	1 175 600	300 000	0	2 951 200
TOTAL recettes investissement	17 595 445	103 796 811	23 595 595	7 885 394	3 221 390	55 810 890
Dépenses de fonctionnement						
Opération TCSP						
Charges de personnel TCSP	780 168	803 573	827 680	0	0	2 411 421
Tramway : AE/CP dont fonds de concours : Opération comptable "Charges à étaler" : transfert en investissement par opérations d'ordre	1 051 870	601 400	100 000	0	0	1 753 270
Remboursement de VT	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	725 000
Prestation services centraux TCSP	196 805	201 592	206 524	211 604	216 836	1 033 361
Frais liés au TCSP	111 500	112 365	113 761	58 000	0	395 626
Opération hors TCSP						
Charges de personnel hors TCSP	568 888	585 955	603 533	1 047 895	1 079 331	3 885 602
DSP urbaine	21 800 000	23 186 814	23 122 940	23 762 798	24 842 827	116 715 379
Transports spéciaux, tarification intermodale	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000
Affréteurs périurbains	6 962 963	7 206 667	7 458 900	7 719 962	7 990 160	37 338 652
Entretien bornes escamotables	46 575	48 205	49 892	51 639	53 446	249 757
Entretien et réparation des autres biens (urbain et périurbain)	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
Contrat de mobilier Urbain (DECAUX)	113 531	115 802	118 118	120 480	122 890	590 821
Études	35 000	35 000	110 000	35 000	35 000	250 000
Subventions et fonds de concours : PEM Pôle Viotte : Opération comptable "Charges à étaler" : transfert en investissement par opérations d'ordre	561 000	763 000	500 000	0	0	1 824 000
Prestation services centraux Transports hors TCSP	72 713	72 717	73 126	73 341	73 569	365 466
Remboursement de VT (hors TCSP)	1 000 000					1 000 000
Divers frais de fonctionnement dont électricité, eau, gardiennage SPIC et tarification	296 950	292 500	292 500	292 500	292 500	1 466 950
Subventions à la centrale d'information régional MOTLIB	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Co-voiturage	5 000	0	0	0	0	5 000
Frais de gestion du PEM BFC TGV	7 100	7 348	7 605	7 871	8 147	38 071
Dépenses imprévues	10 000					10 000
TOTAL dépenses fonctionnement	34 015 063	34 427 937	33 979 579	33 776 090	35 109 705	171 308 375
Recettes fonctionnement						
Billetterie	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Support publicitaire	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	650 000
DGD	290 962	290 962	290 962	290 962	290 962	1 454 810
Co-voiturage	8 800	4 000	4 000	4 000	4 000	24 800
Prestation transport scolaire	3 017 456	3 017 456	3 017 456	3 017 456	3 017 456	15 087 280
VT (taux à 1.80%)	29 066 513,99	29 066 514	29 357 179	30 091 109	30 843 386	148 424 702
TOTAL recettes fonctionnement	32 813 732	48 796 933	48 632 963	49 644 242	50 804 608	230 692 478

Soit un projet tramway (AP +AE) de 261,6 M€ au total, valeur 2015 dont 183,5 M€ de dépenses à réaliser sur 2013-2017

Argumentaire hors TCSP :

L'exploitation du réseau de transport du Grand Besançon, GINKO, s'effectue pour la période 2011-2017 dans le cadre de la DSP lignes urbaines et du marché d'affrètement (communes périurbaines) actualisés.

Afin de permettre la bonne réalisation du service GINKO, l'acquisition de bus urbains et matériels embarqués se poursuit, conformément au programme pluriannuel d'investissement défini contractuellement dans la DSP. Ce projet intègre notamment l'acquisition de girouettes à LED en lieu et place des girouettes à film désormais obsolètes.

L'aménagement de la phase 2 de l'extension du dépôt GINKO de Planoise s'engage pleinement. Cette opération intègre notamment l'aménagement de la mezzanine devant accueillir l'ensemble des services administratifs du dépôt de Trey, l'aménagement d'un atelier carrosserie, l'installation d'une cabine de peinture et la réalisation du poste central de régulation bus/tram. Il permettra de réduire de 240 K€ HT par an le montant de la DSP à partir de 2015, année du passage à un dépôt.

La réalisation des travaux d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire Nord et de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin (halte + réaménagement du parking du centre d'activités de loisirs) s'achève en 2013. Le principe de création de la halte de Miserey est également acté dans le PPIF conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2012.

Une recette de subvention est attendue de la Région en 2013 à hauteur de 1,47 M€ sur l'opération, le solde sera versé en 2015 à la mise en service du Tramway.

Après les études d'opportunité et de faisabilité réalisée en 2011-2012, le lancement des études d'avant-projet et de projet, devant permettre la réalisation d'une voie en site propre bus entre Temis, le Campus et la Gare Viotte, est programmé sur 2013. Les premiers travaux devraient intervenir en 2014 pour une livraison courant 2015.

Par ailleurs, le Grand Besançon contribue, dans le cadre des fonds de concours, au financement de l'opération « Pôle d'échange multimodale Viotte ».

Enfin, la réalisation du projet de 1^{ère} ligne de Tramway de Besançon se poursuit sur 2013 et 2014, avec une mise en service programmée pour décembre 2014. Des subventions sont notamment attendues en 2013 de l'Etat via la subvention octroyée dans le cadre du Grenelle 2, de la Caisse des Dépôts via la subvention octroyée dans le cadre de l'appel à projets Ville numérique pour mobiginko, du Département (pour les travaux du Pont Canot), de la Ville de Besançon et du SYDED.

II. Budget Primitif 2013

Commission 2 Budget annexe Transports (HT)*			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
34 015 063 €	127 977 818 €	32 813 732 €	17 595 445 €
32 402 193 €	129 590 688 €		
161 992 881 €		50 409 177 €	

**hors frais financiers, subvention d'équilibre, recours à l'emprunt*

Argumentaires BP : cf. partie II 2) a

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2013 - 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion AP/CP						
Marnières AP/CP	3 889 000	3 660 000	250 000	600 000	300 000	8 699 000
Projets en mode de gestion RàR						
TIMM	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Contribution extension ENSMM (CPEP)	70 000	250 000	150 000	0	0	470 000
Contribution à l'Institut Fédératif du Cancer	100 000	1 000 000	500 000	400 000	0	2 000 000
TEMIS sciences (CPEP)	200 000	0	0	0	0	200 000
Temis 1: TEMIS/ PSI, avances et acomptes	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000
Temis 1: Subvention d'équipement (rachat de réseaux eau et assainissement)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Temis 2: Pôle Santé, avances et acomptes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
Temis 2: Pôle Santé, subvention d'équipement	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	625 000
Temis 2: Pôle Santé, achat des voiries	0	1 200 000	1 200 000	1 250 000	0	3 650 000
Pépinières de Palente	25 183	20 000	20 000	20 000	20 000	105 183
FIE et autres subventions	374 250	180 000	180 000	180 000	180 000	1 094 250
Réseau LUMIERE (cablage)	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000
Portes de Vesoul	1 618 876	90 000	1 000 000	1 000 000	0	3 708 876
Noret 2	40 000	535 000	495 000	0	0	1 070 000
Pôle TGV gare nouvelle Auxon	362 270	0	0	0	0	362 270
Ecopolis	7 500	0	0	0	0	7 500
Société publique locale	33 000	0	0	0	0	33 000
Techno centre/ Data Center	45 000	0	0	0	0	45 000
Projets de santé- vieillissement	100 000	400 000	400 000	400 000	400 000	1 700 000
Aérodrome Dole/ Tavaux	50 000	50 000	0	0	0	100 000
Requalification des espaces d'activités et de locaux d'activités dégradés	120 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 120 000
SMAIBO	3 557 840	200 000	0	0	0	3 757 840
Stratégie de développement économique	174 331	0	0	0	0	174 331
TOTAL dépenses investissement	11 557 250	8 875 000	5 485 000	5 140 000	2 190 000	33 247 250
Recettes d'investissement						
Temis 2: Pôle Santé, remboursement des avances de la Sedd (rachat de voirie)	0	750 000	700 000	700 000	0	2 150 000
Marnières AP/CP	0	0	690 000	1 200 000	1 000 000	2 890 000
Temis Psi: remboursement des avances	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
TOTAL recettes investissement	60 000	810 000	1 450 000	1 960 000	1 060 000	5 340 000
Dépenses de fonctionnement						
TIMM	503 152	511 132	519 352	527 818	536 538	2 597 992
Pépinière de Palente	330 000	336 600	343 332	350 199	357 203	1 717 334
Contribution au SMAIBO	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
TEMIS / PSI	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000
Zone de Mamirolle	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	95 000
Noret 2	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Syndicat mixte Lumière	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Marnières AE/CP	50 000	5 000	205 000	205 000	205 000	670 000
Gare TGV Auxon	510 000	1 350 000	310 000	260 000	190 000	2 620 000
Aérodrome Dole Tavaux	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Soutien à la compétitivité	360 000	350 000	480 000	480 000	480 000	2 150 000
Stratégie de développement économique	254 698	515 900	481 566	352 233	515 900	2 120 297
ZFU + SAP	72 100	72 100	72 100	72 100	72 100	360 500
PLIE: subvention	292 295	165 000	165 000	165 000	165 000	952 295
Mission locale jeunes	266 116	181 116	181 116	181 116	181 116	990 580
Très petites entreprises	90 000	100 000	100 000	100 000	100 000	490 000
Portes de Vesoul	10 000	10 000	5 000	300 000	300 000	625 000
Marchaux Chauffontaine	0	20 000	0	0	0	20 000
Requalification de zones	50 000	0	0	0	0	50 000
Technocentre	201 000	201 000	201 000	10 000	10 000	623 000
Pôle gérontologie E Santé	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Ecopole (projet FRTP)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Actions en faveur de l'emploi	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000
FIE	200 000	200 000	200 000	200 000	100 000	900 000
Espace de sensibilisation technologique sur le futur parc Besançon FC TGV	20 000	120 000	120 000	120 000	120 000	500 000
Aide aux projets innovants au titre du Grand emprunt	200 000	0	0	0	0	200 000
TOTAL dépenses fonctionnement	4 193 361	4 921 848	4 167 466	4 107 466	4 116 857	21 506 998
Recettes fonctionnement						
Pépinière de Palente	137 000	137 000	137 000	137 000	137 000	685 000
TIMM	245 000	245 000	245 000	245 000	245 000	1 225 000
SMZE	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	9 000
Andiers	678	678	678	678	678	3 390
PLIE	132 295	0	0	0	0	132 295
Mission locale jeunes	28 000	0	0	0	0	28 000
Porte de Vesoul	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Augmentation du capital de la SEDD + reversement MIPIM	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Location fibre noire	35 000	0	0	0	0	35 000
SMAIBO (convention mise à disposition)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
TOTAL recettes fonctionnement	621 973	426 678	426 678	426 678	426 678	2 328 685

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique «Grand Besançon 2015, entrepreneurial, technologique et tertiaire» validée en mars 2010 et basée sur les objectifs suivants :

- ancrer les talents et accompagner le développement des entreprises,
- développer une offre immobilière et foncière diversifiée et les infrastructures associées,
- soutenir la recherche, l'innovation et la formation.

Quatre filières sont identifiées comme prioritaires : la santé, le luxe et les accessoires de mode, l'aéronautique/aérospatial et les nouvelles applications TIC. Le soutien à ces filières passe à la fois par le renforcement des entreprises locales positionnées ou voulant se positionner sur ces marchés, mais aussi par le soutien à la réalisation de projets de recherche et développement et par la prospection d'entreprises, de laboratoires et d'organismes de formation.

L'objectif est bien pour le Grand Besançon, dans un contexte économique tendu, de contribuer à la dynamique de développement de son territoire en créant les conditions nécessaires à la réalisation de projets. Dans ce cadre le Grand Besançon poursuivra l'aménagement de zones d'activités aux vocations complémentaires et le développement d'une offre immobilière attractive.

II. Budget Primitif 2013

Commission 3 Economie, aménagement, emploi			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
4 193 361 €	11 557 250 €	621 973 €	60 000 €
15 750 611 €		681 973 €	

A/ Investissement 2013

Le Grand Besançon maintient son ambition pour l'aménagement de la zone commerciale des Marnières (3 889 K€) malgré le retrait de l'aménageur Ségécé. 2013 marquera la reprise de l'opération selon des modalités qui seront définies dans le cadre d'une étude confiée à la SPL Territoire 25. Une démarche volontariste en matière d'acquisition foncières sera mise en œuvre.

La zone des Portes de Vesoul fera l'objet d'un dossier de création de ZAC et d'un dossier de DUP en 2013. Les acquisitions foncières (rétrocession de l'EPF essentiellement) et les démolitions s'y poursuivront (1 619 K€).

L'aménagement de Temis Santé se poursuivra (125 K€).

Le Grand Besançon finalisera le financement de TEMIS Sciences, équipement dévolu à la recherche et sous maîtrise d'ouvrage de la Région (200 K€).

Les subventions au titre du Fonds d'Intervention Economique (375 K€) permettront d'accompagner les projets d'implantation et de développement répondant à la stratégie économique du Grand Besançon.

La contribution au syndicat mixte Lumière s'élève à 210 K€ et permettra, entre autres, la labellisation « Très haut débit » des zones TEMIS, TEMIS Santé, Lafayette et ZAC TGV. Le Grand Besançon financera également le SM PSI à hauteur de 110 K€.

120 K€ sont prévus au titre de la requalification de zones d'activités en vue notamment de limiter la consommation foncière et d'améliorer l'attractivité du territoire.

Des crédits exceptionnels seront attribués au SMAIBO dans le cadre de la réalisation de la zone de Pouilley-les-Vignes. Au regard du rythme de commercialisation de la zone de l'Echange et du manque de foncier en zone d'activités mixtes au sein du Grand Besançon, la zone de Pouilley-les-Vignes apparaît prioritaire pour l'accueil d'industries et d'entreprises artisanales.

Des compléments seront attribués pour la zone de Besançon-Francois, pour la réalisation de travaux de mise à niveau de la voirie sur Serre-les-Sapins et Dannemarie-sur-Crète ainsi que pour la réalisation des phases 4 et 5 de la zone de l'Echange.

B/ Fonctionnement 2013

L'accompagnement au développement de nouvelles entreprises se poursuit à travers l'accompagnement de TEMIS innovation (503 K€) et de la Pépinière de Palente (330 K€). Des recettes sont attendues à hauteur de 245 K€ et 137 K€.

Après leur lancement en 2013, les subventions de fonctionnement versées au titre du FIE seront portées à 200 K€.

La politique de soutien à la compétitivité s'élève en 2013 à 360 K€ et les actions en faveur de l'emploi à 90 K€.

Le budget 2013 relatif à la mise en œuvre de la stratégie économique (255 K€) sera affecté aux actions suivantes :

- soutien à la création d'entreprises et au développement de l'entrepreneuriat,
- accompagnement de l'innovation et de la recherche,
- soutien aux PME/PMI locales, notamment par leur mise en relation avec des donneurs d'ordres, des grands laboratoires et organismes de recherche,
- prospection et accompagnement des entreprises des secteurs identifiés comme prioritaires : horlogerie-luxe, aéronautique, santé, TIC.

En matière d'insertion et d'accompagnement de publics jeunes et adultes en difficultés, le Grand Besançon soutiendra le PLIE (292 K€) et la Mission Locale (266 K€).

500 K€ seront versés au SMAIBO afin notamment de poursuivre l'aménagement du parc de l'échange (phase 3) et le développement futur des zones de Pouilley-les-Vignes et Besançon-Francois (études et acquisitions foncières).

Le Grand Besançon versera en 2013 ses contributions aux syndicats dont 110 K€ au SMPSI, 5 K€ au SM Lumière et 20 K€ au SM de l'aéroport Dole Tavaux.

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Remboursement Emprunt	85 001	514 752				599 753
Opération emprunt revolving	628 000					628 000
Opérations d'ordre	45 700	85 455				131 155
TOTAL dépenses d'investissement	758 701	600 207	0	0	0	1 358 908
Recettes d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Opération emprunt revolving	628 000					628 000,00
Résultat N-1	950,52					950,52
Opérations d'ordre	129 750	622 726				752 476,00
Total recettes d'investissement	758 701	622 726	0	0	0	1 381 427
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Etudes	7 850	0				7 850,00
Travaux	10 000	42 728				52 728,00
Frais financiers	5 000	0				5 000,00
Opérations d'ordre	129 750	622 726				752 476,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	152 600	665 454	0	0	0	818 054
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Ventes	90 000	488 306				578 306,00
SUBVENTION D'EQUILIBRE calculée en fonction de l'échéancier des ventes	16 900	91 693				108 593,00
Opérations d'ordre	45 700	85 455				131 155,00
TOTAL recettes de fonctionnement	152 600	665 454	0	0	0	818 054

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création.

II. Budget Primitif 2013

Commission 3 Budget annexe Zone du Noret			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
22 850 €	0 €	90 000 €	951 €
22 850 €		90 951 €	

*hors frais financiers, remboursement emprunt, subvention prix, emprunt revolving

Argumentaires BP 2013 : cf. partie II 2) c

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Remboursement Avances au budget principal		136 624				136 624
Opérations d'ordre	660 428	230 604				891 032
TOTAL dépenses d'investissement	660 428	367 228	0	0	0	1 027 656
Recettes d'investissement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Avances du budget principal	49 628					49 628
Opérations d'ordre	610 800	461 208				1 072 008
Total recettes d'investissement	660 428	461 208	0	0	0	1 121 636
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Acquisitions terrains	1 250	0				1 250
Etudes	18 778	0				18 778
Travaux	335 000	0				335 000
Opérations d'ordre	610 800	461 208				1 072 008
TOTAL dépenses de fonctionnement	965 828	461 208	0	0	0	1 427 036
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Ventes	305 400	230 604				536 004
Opérations d'ordre	660 428	230 604				891 032
TOTAL recettes de fonctionnement	965 828	461 208	0	0	0	1 427 036

Le PPIF de cette zone se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création en décembre 2011.

II. Budget Primitif 2013

Commission 3 Budget annexe Portes de Vesoul			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
355 028 €	0 €	305 400 €	0 €
355 028 €		305 400 €	

**hors avances du budget principal*

Suite au permis d'aménager délivré en 2012 pour l'aménagement de deux lots, les travaux seront réalisés en 2013 afin d'accueillir un 1^{er} bâtiment (projet d'Ecopôle porté par la FRTP) dans la zone nord des Portes de Vesoul.

Argumentaires BP 2013 : cf partie II 2 d



COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

I. PPIF 2013-2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion AP/CP						
Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre AP/CP	100 000	75 000	75 000	0	0	250 000
Pépinières d'activités maraîchères AP/CP 12.3	125 000	560 000	35 000	0	0	720 000
Projets en mode de gestion RàR						
Dépollution de la friche industrielle de Montferrand-le-Château	0	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000
Entretien plateforme bois	0	10 000	0	10 000	0	20 000
Centre de villages (FDC)	539 437	150 000	150 000	150 000	150 000	1 139 437
Plan Climat Energie Territorial	141 137	100 000	100 000	100 000	100 000	541 137
TOTAL dépenses d'investissement	905 575	940 000	405 000	305 000	295 000	2 850 575
Recettes d'investissement						
Recettes d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion AP/CP						
La Malate AP CP 04.4	101 256	0	0	0	0	101 256
Pépinières d'activités maraîchères AP/CP 12.3	0	20 000	20 000	0	0	40 000
Total recettes d'investissement	101 256	20 000	20 000	0	0	141 256
Dépenses de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Plan Climat Energie Territorial	209 000	148 000	148 000	148 000	148 000	801 000
Biodiversité	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Action de sensibilisation à l'environnement	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Fleurissement	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Charges d'exploitation plateforme bois	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Agriculture SAUGE	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000	165 000
Qualité de l'air (ATMO)	198 000	204 000	209 000	214 000	219 000	1 044 000
Lutte contre les nuisances sonores	50 000	0	0	25 000	10 000	85 000
Cotisations et frais divers	6 250	5 000	5 000	5 000	5 000	26 250
Entretien passerelle Malate et panneaux solaires	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Charte paysagères des collines du Doubs	25 000	15 000	10 000	10 000	10 000	70 000
Familles actives pour le Climat	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Pépinières d'activités maraîchères	10 000	40 000	40 000	40 000	40 000	170 000
Agence Locale de l'Energie	15 000	68 000	68 000	70 000	70 000	291 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	627 750	604 500	604 500	636 500	626 500	2 638 750
Recettes fonctionnement						
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Plan climat énergie territoire (agenda 21)	105 000	60 000	60 000	60 000	60 000	345 000
Revente électricité solaire	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Qualité de l'air (ATMO)	168 000	173 000	179 000	184 000	190 000	894 000
Entretien plateforme bois	6 000	6 000	7 000	8 000	9 000	36 000
Familles actives pour le Climat	0	3 000	3 000	3 000	0	9 000
Recettes au titre du Conseil en énergie partagée	51 000	17 000	0	0	0	68 000
TOTAL recettes de fonctionnement	332 000	261 000	251 000	257 000	261 000	1 362 000

Il s'agit de mettre en œuvre les programmes d'actions de l'Agenda 21, du Plan Climat Energie Territorial et des politiques du service Environnement en matière d'agriculture péri-urbaine, de cadre de vie et d'éducation à l'environnement.

A/ Investissement 2013-2017

Deux fonds d'aide aux communes sont prévus : la poursuite du Fonds Centre de Village qui intègre désormais les projets de la Charte paysagère et le fonds d'aide pour l'isolation et les énergies renouvelables qui entre dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial.

La politique agricole, qui se traduisait essentiellement par des actions d'animation en fonctionnement, nécessite des crédits d'investissement pour la concrétisation du projet de pépinière d'activités maraîchères.

B/ Fonctionnement 2013-2017

Le rôle d'animation du Grand Besançon se confirme pour la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, appuyé par l'éligibilité des projets communaux au Fonds Centre Village.

Les partenariats avec ATMO Franche-Comté et le Conservatoire Botanique se poursuivent.

Les politiques de sensibilisation à l'environnement, lutte contre les nuisances sonores et l'opération fleurissement se poursuivent également.

Enfin, le Plan Climat Energie Territorial continue sa phase de mise en œuvre, notamment avec l'inscription de crédits pour le soutien à l'Agence Locale de l'Energie, aux familles actives pour le climat, la labellisation Cit'ergie, et la réalisation de travaux sur la vulnérabilité du territoire.

A noter que les crédits relatifs au PCET figurent sur plusieurs commissions et notamment sur l'Habitat.

II. Budget Primitif 2013

Commission 4 Développement durable, environnement et cadre de vie			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
627 750 €	905 575 €	332 000 €	101 256 €
1 533 325 €		433 256 €	

Le Grand Besançon continue à mettre en oeuvre les actions du Plan Climat Energie Territorial ainsi que celles de l'Agenda 21.

A/ Investissement 2013

Le Fonds Centre de Village se poursuit avec un budget 2013 de 540 K€ ainsi que le fonds de soutien aux communes dans leurs projets d'isolation et de développement d'énergies renouvelables (100 K€).

Pour favoriser l'installation et la formation de maraîchers sur l'agglomération, le Grand Besançon a prévu les premiers aménagements d'une pépinière d'activités maraîchères aux Andiers (125 K€).

L'opération de requalification de l'entrée d'agglomération à Morre (100 K€) se poursuit.

En recette, le solde (101K€) de la subvention européenne FEDER est attendu sur l'aménagement d'une passerelle modes doux à La Malate, ce qui portera à 506 K€ le montant de subvention européenne perçue sur l'opération.

B/ Fonctionnement 2013

Le BP 2013 permettra, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, la poursuite des réflexions sur une agence locale de l'énergie et du climat, la réalisation d'une étude d'approvisionnement du territoire en bois-énergie, une réflexion sur la vulnérabilité énergétique et climatique, la certification Cit'ergie de la politique énergétique, la réalisation d'un diagnostic éclairage public au sein des communes volontaires (209 K€).

Le Grand Besançon développera des actions de promotion des circuits courts et poursuivra le travail engagé sur la pépinière et zone d'activités maraîchères.

La charte paysagère prévoit la réalisation de projets d'entretien du paysage et de valorisation du patrimoine.

En application de la directive européenne de 2002, le Grand Besançon réalisera son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), dans la prolongement des diagnostics réalisés en 2011 et 2012 (cartes de bruit).

Le Grand Besançon renouvelle l'opération Fleurissement et poursuit son accompagnement des actions de sensibilisation à l'environnement portées par les associations et les communes.

En vertu de sa compétence de surveillance de la qualité de l'air, le Grand Besançon poursuit son soutien à ATMO Franche-Comté (198 K€).

Par ailleurs, le Grand Besançon continue son partenariat avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE) pour l'animation de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs (25 K€), il poursuit avec le Conservatoire Botanique l'inventaire des habitats naturels du territoire et met l'accent sur la connaissance du foncier en matière d'agriculture péri-urbaine.

En recettes, sont notamment attendues des subventions dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial ainsi que dans le cadre du Conseil en énergie partagée (Région, ADEME, Europe).

COMMISSION 5 : CULTURE, TOURISME, SPORTS

BUDGET PRINCIPAL

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion APICP						
Equipements fluviaux - AP/CP n°04.6	136 224	307 692	158 863	0	0	602 779
Projets en mode de gestion RàR						
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	1 148	50 000	50 000	50 000	0	151 148
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	30 584	8 400	8 400	8 400	8 400	64 184
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	145 580	0	0	0	0	145 580
SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
Valorisation du patrimoine (fonds de concours VB plan de gestion UNESCO)	148 409	143 489	22 825	0	0	314 723
RAP Citadelle (subvention pour l'aménagement d'un espace 3D)	144 000	36 000	0	0	0	180 000
Equipements culturels, sportifs et touristiques de secteurs (fonds de concours)	91 605	60 000	60 000	60 000	60 000	331 605
TOTAL dépenses d'investissement	728 550	636 581	331 088	149 400	99 400	1 945 019
Recettes d'investissement						
Projets en mode de gestion APICP						
Equipements fluviaux - AP/CP n° 04.6	0	0	68 227	112 476	0	180 703
Projets en mode de gestion RàR						
Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	7 485	0	0	0	0	7 485
Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	0	15 000	15 000	15 000	0	45 000
TOTAL recettes d'investissement	7 485	15 000	83 227	127 476	0	233 188
Dépenses de fonctionnement						
Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites) + Promotion et dynamisation des équipements (cf. schéma tourisme)	164 356	140 903	145 903	145 903	145 903	742 968
Circuits pédestres et VTT (entretien et promotion)+ étude secteur Nord/Ouest	45 000	25 000	25 000	25 000	25 000	145 000
SM maisons comtoises Nancray (contribution)	340 000	340 000	340 000	340 000	340 000	1 700 000
Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation	215 000	215 000	215 000	355 000	355 000	1 355 000
Manifestations/actions cult. et sportives (fonds d'aides)	69 000	62 000	69 000	49 000	49 000	298 000
Animation des acteurs du patrimoine	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
RAP Citadelle	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Promotion touristique du Grand Besançon (Office de tourisme et autres)	85 000	90 000	100 000	100 000	100 000	475 000
Divers (cotisation, divers)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Vallée du Doubs : Développement de l'événementiel et outils de communication	25 000	25 000	30 000	35 000	35 000	150 000
Contribution du réseau enseignement musical à l'animation culturelle et touristique estivale	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Actions de sensibilisation et d'accompagnement au développement touristique (porteurs de projet, tourisme participatif)	0	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 014 356	973 903	1 000 903	1 125 903	1 125 903	5 240 968
Recettes fonctionnement						
Port fluvial d'agglomération (nuitées, fluides, carburant)	57 800	62 800	67 800	67 800	67 800	324 000
TOTAL recettes de fonctionnement	57 800	62 800	67 800	67 800	67 800	324 000

A/ Investissement 2013-2017

Sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, il est prévu sur la durée du PPIF la réalisation d'un bâtiment d'accueil à Deluz (2012/2013) et l'extension de la capitainerie à Besançon (2014-2015) afin d'optimiser les fonctions du port fluvial d'agglomération et de prendre en compte le développement de l'activité. Sont également programmées la finalisation des circuits pédestres et VTT sur le secteur vallée du Doubs (2013) et la poursuite du schéma de mise en place d'aires de camping-cars (2013-2014-2015). Le Grand Besançon par ailleurs continue d'apporter sa contribution au financement du Musée de Nançay en tant qu'équipement communautaire et d'assurer son engagement financier relatif au plan de gestion UNESCO de la Ville de Besançon (2013-2014-2015). Une aide exceptionnelle de 180 000 € est également prévue pour l'aménagement d'un espace 3D à la Citadelle. Le fonds d'aide « équipements » est maintenu également sur la durée du PPIF.

Des subventions sont sollicitées sur les équipements fluviaux (accueil/sanitaire à Deluz, extension/relocalisation capitainerie à Besançon) auprès de la Région et du Département.

B/ Fonctionnement 2012-2016

En matière culturelle, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à un enseignement musical de qualité, un soutien renforcé aux écoles de musique « structurantes » est proposé dans l'optique d'aboutir à l'horizon 2019 à une offre organisée autour du CRR et de 5/6 écoles structurantes. Les crédits permettant d'assurer le fonctionnement, la gestion, la promotion et l'animation des équipements d'agglomération (port d'agglomération, circuits pédestres et VTT, aires de camping-cars) sont par ailleurs prévus sur la durée du PPIF. Enfin le Grand Besançon maintient sa contribution au financement du Musée des maisons comtoises (équipement communautaire) et ses subventions à la Citadelle et l'Office de tourisme et des congrès de Besançon.

Les recettes portent sur la régie de recettes du port d'agglomération.

II. Budget Primitif 2013

Commission 5 Tourisme, culture et sports			
(Budget principal)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 014 356 €	728 550 €	57 800 €	7 485 €
1 742 906 €		65 285 €	

A/ Investissement 2013

L'année 2013 sera marquée par la conduite des études de maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux d'aménagement d'un accueil sur la halte fluviale communautaire de Deluz permettant d'optimiser ses fonctions. Cette opération est estimée 227 K€ HT. Elle verra aussi l'aménagement de circuits pédestres et VTT sur le secteur « Vallée du Doubs ». Les contributions aux équipements communautaires (Musée de Nancray) ou autres (plan de gestion UNESCO de la Ville de Besançon, fonds équipements) sont par ailleurs maintenues conformément aux prévisions. Enfin, une aide exceptionnelle est prévue pour le financement d'un espace 3D à la Citadelle (144 K€).

Aucune recette n'est certaine concernant le projet d'accueil/sanitaire à Deluz même si des demandes sont déposées auprès de la Région et du Département, d'où l'absence d'inscription en 2013.

B/ Fonctionnement 2013

L'évolution principale porte sur le fonds d'aide aux écoles de musique qui passe de 80 K€ à 215 K€ en 2013 dans l'optique d'un soutien renforcé aux écoles de musiques « structurantes ».

Les recettes attendues portent sur la régie de recettes du port d'agglomération (nuitées, fluides, carburant).

BUDGET ANNEXE CRR

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
<i>Projets en mode de gestion AP/CP</i>						
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	5 496 379	785 655	0	0	0	6 282 034
Parc instrumental- AP/CP n° 12.2	783 075	55 000	0	0	0	838 075
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						
Mobilier, informatique, véhicule	216 496	3 500	3 500	3 500	3 500	230 496
Grosses réparations bâtiments	0	35 000	35 000	15 000	15 000	100 000
Instruments renouvellement	0	0	35 000	35 000	35 000	105 000
dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	10 000
TOTAL dépenses investissement	6 505 950	1 765 130	967 863	956 421	965 156	7 565 604
Recettes d'investissement						
	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Cité des arts et de la culture - AP/CP n°06.3	5 547 892	2 413 397	0	0	0	7 961 289
FCTVA	1 775 000	30 000	7 000	7 000	7 000	1 826 000
TOTAL recettes investissement	7 322 892	4 044 546	494 546	540 396	522 572	9 787 289
Dépenses de fonctionnement						
	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Charges de personnel	4 537 877	5 166 900	5 358 189	5 514 299	5 675 093	26 252 358
Charges à caractère général non ventilables	193 295	176 345	177 667	179 025	177 422	903 754
Actions pédagogiques	167 200	172 200	167 200	167 200	167 200	841 000
Actions culturelles	70 500	70 500	70 500	70 500	70 500	352 500
Prestations des services centraux	238 142	238 142	238 142	238 142	238 142	1 190 712
Cité des arts (inauguration)	32 000	0	0	0	0	32 000
Maintenance bâtiment FRAC refacturée à la Région	210 000	226 000	240 000	240 000	240 000	1 156 000
Maintenance bâtiment Conservatoire	193 000	222 000	250 000	250 000	250 000	1 165 000
Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
TOTAL dépenses fonctionnement	5 652 014	6 043 945	6 273 556	6 431 024	6 590 216	31 943 324
Recettes fonctionnement						
	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	337 943	348 081	358 524	369 279	380 358	1 794 185
Recettes internes (locations instruments, café brasserie, vente électricité photovoltaïque...)	51 016	51 016	51 016	51 016	51 016	255 080
Recettes externes (subventions finançant charges de personnel)	554 420	554 420	554 420	554 420	554 420	2 772 100
Refacturation maintenance à la Région (FRAC)	210 000	226 000	240 000	240 000	240 000	1 156 000
Refacturation utilisation espaces mutualisés (FRAC)	34 000	35 020	36 071	37 153	38 267	180 511
TOTAL recettes fonctionnement	1 187 379	7 267 971	7 529 421	7 648 393	7 790 283	31 423 446

Le PPIF 2013-2017 porte sur la mise en service de la Cité des Arts et sur la mise en œuvre du projet d'établissement 2010-2016 du CRR validé par le Conseil communautaire de mars 2011.

En termes d'investissement, les travaux de la Cité des Arts s'achèvent. Le bâtiment et les aménagements ont été réceptionnés le 14 décembre 2012. La réception du bâtiment FRAC a été réalisée début février 2013. Le montant de l'AP reste inchangé. Les montants des CP en recettes et en dépenses sont réajustés au regard des réalisations 2012. Des subventions sont attendues de l'Europe, de l'Etat (DRAC, CPER), de l'Ademe, de la Région, du Département et de la Ville de Besançon.

Parallèlement, la remise à niveau du parc instrumental se poursuit (838 K€). Une enveloppe supplémentaire de 133K€ est allouée pour permettre une mise à niveau complète du parc instrumental. Ce sont au total depuis 2012, 859 880 € réservés à l'acquisition d'instruments.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le PPIF 2013-2017 se poursuit dans la mise en œuvre de moyens permettant le développement de nouveaux départements, la mise en place d'une saison culturelle, le développement de la sensibilisation, le renforcement de l'administration du CRR et la gestion du nouveau bâtiment.

Le PPIF 2013-2017 actualise les flux financiers entre la CAGB, la Région et le FRAC :

- les coûts de gestion du bâtiment : financement CAGB (dépenses) et remboursement de la Région (recettes),
- les RH partagées (accueil et ouverture du bâtiment) : financement CAGB (dépenses) et remboursement par le FRAC (recettes).

Un redéploiement de crédits de fonctionnement est proposé : un réajustement à la baisse des charges de personnel (qui demeurent toujours en cohérence avec le projet d'établissement), qui vient financer une augmentation des dépenses pour le développement des actions pédagogiques/culturelles (+ 65,5 K€ par an) et une augmentation des moyens financiers alloués à l'entretien du parc instrumental (+ 20 K€ par an).

En recettes, par prudence, il est proposé de reconduire pour les années à venir les subventions de nos partenaires perçues en 2012 soit :

- Département : 54 900€
- Région : 200 000€
- DRAC : 299 520 €

Le PPIF 2013-2017 repose également sur une dynamique des recettes propres du conservatoire (droits d'écolage, d'inscription et de locations d'instrument) de + 3 % par an.

II. Budget Primitif 2013

Commission 5 Budget annexe CRR *			
DEPENSES REELLES *		RECETTES REELLES *	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
5 652 014 €	6 505 950 €	1 187 379 €	6 505 950 €
12 157 964 €		7 693 329 €	

**hors frais financiers, subvention d'équilibre, recours à l'emprunt*

Argumentaires BP 2013 : cf. partie II 2 b)

COMMISSION 6 : PROSPECTIVE, PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS

I. PPIF 2013 - 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône	113 138	0	0	0	0	113 138
Valorisation du quartier culturel	0	500 000	500 000	0	0	1 000 000
TOTAL dépenses investissement	113 138	500 000	500 000	0	0	113 138
Recettes d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
AUDAB	426 850	403 000	403 000	403 000	403 000	2 038 850
Contribution au Syndicat Mixte SCoT	325 000	325 000	325 000	325 000	325 000	1 625 000
Préparation arrivée du TGV Rhin Rhône	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Contribution au Syndicat Mixte Besançon Franche Comté TGV	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000	875 000
Contractualisations - Prospective	80 000	85 000	85 000	85 000	85 000	420 000
Evaluation / Qualité externe	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	145 000
Valorisation du quartier culturel	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000	220 000
Esimec	10 000	0	0	0	0	10 000
CDP + autres	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	160 000
Traitement de publicité entrées d'agglomération	0	0	20 000	0	0	
TOTAL dépenses fonctionnement	1 147 850	1 099 000	1 119 000	1 099 000	1 099 000	5 563 850
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
Esimec	14 742	0	0	0	0	14 742
Valorisation quartier culturel	12 500	0	0	0	0	12 500
AUDAB	11 925					11 925
TOTAL recettes fonctionnement	39 167	0	0	0	0	39 167

A/ Investissement 2013-2017

La convention entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon relative à l'arrivée du TGV se terminera en 2013 avec la conclusion des études sur le site Viotte.

La création d'une pépinière d'entreprises créatives et culturelles est prévue dans le cadre de la valorisation du quartier culturel, sur la période 2014-2015, pour un coût estimé à 1 M€ et une surface de 500 m². Une étude est prévue en 2013 pour en définir les contours.

B/ Fonctionnement 2013-2017

Prospective et évaluation

Autour de la Direction Stratégie et territoire (DST), il convient d'asseoir durablement deux missions nécessaires au Grand Besançon dans un contexte de mutation et de réformes :

- la redéfinition et l'adaptation permanente de ses politiques publiques au regard de l'évaluation et d'une analyse constante de la situation, des enjeux (prospective) et des besoins ;
- la construction et l'animation d'une stratégie de coopération globale : lancement ou poursuite des projets de pôles métropolitains : Centre Franche-Comté (Dole Vesoul Pontarlier, Lons-le Saulnier) et Dijon-Besançon mais aussi poursuite des autres coopérations (Suisse et autres coopérations bilatérales).

Dans ce contexte, le CDP et les démarches de contractualisation, d'évaluation mais aussi d'études avec l'AudaB doivent contribuer à appuyer ces deux missions avec la Ville de Besançon sur la réflexion commune Prospective 2030. Des pistes de travail identifiées dans le projet Grand Besançon 2030 entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon feront l'objet d'un programme de travail en 2013.

Le syndicat mixte de coordination pour le secteur de la gare Besançon Franche Comté TGV est appelé à jouer un rôle clé dans le développement et l'aménagement autour du TGV, le Grand Besançon assure une contribution significative dans la pérennisation et l'intervention de cette structure. Le travail poursuivi en 2012 devra contribuer à sa mise en œuvre à partir de 2013.

Le projet de valorisation du quartier culturel émerge comme un projet phare porté par la DST, qui vise à développer les industries créatives sur l'agglomération de Besançon et voir dans quelle mesure elles peuvent contribuer à renforcer l'émergence du quartier culturel autour des Prés-de-Vaux.

En matière d'affichage publicitaire, le montant de 20 000 € en 2015 correspond à l'accompagnement de la mise en application des règlements suite aux diagnostics réalisés.

II. Budget Primitif 2013

Commission 6 Prospective, préparation et accompagnements des grands projets			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 147 850 €	113 138 €	39 167 €	0 €
1 260 988 €		39 167 €	

A/ Investissement 2013

Dans le cadre de l'arrivée du TGV, le Grand Besançon a conventionné avec la Ville de Besançon pour la conduite des études du projet d'aménagement du site Viotte (113 138 €) qui reste à solder.

B/ Fonctionnement 2013

Avec un budget de 80 K€, la prospective s'articulera autour de thématiques de travail à plus long terme, l'approfondissement de certaines orientations proposées dans le projet grand Besançon 2030 et l'approfondissement de pistes de grands projets en cours d'identification ou d'accompagnement. Plusieurs approches seront mobilisées : prestations de connaissance du territoire, approfondissements sur des thématiques spécifiques, voyages d'études, recrutement de stagiaire, benchmarking, conférence d'acteurs...

La contribution au financement du programme de travail de l'AudaB est légèrement augmentée (403 K€).

L'enveloppe de 325 K€ pour le SCoT contribuera à poursuivre l'assistance aux communes dans l'élaboration/la révision de leur document d'urbanisme et dans leurs engagements à contribuer à la mise en œuvre du SCoT, à vulgariser cette mise en œuvre auprès des communes et des professionnels qui les accompagnent, à évaluer les premiers effets du SCoT et les éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, à poursuivre le travail de connaissance engagé sur les questions nouvelles introduites par la Loi Grenelle 2, en vue de son évolution en 2016, à traiter de questions spécifiques comme celles de la prise en compte des personnes âgées ou de la production de logements conventionnés en milieu rural .

Pour conforter l'intégration de l'agglomération dans « la toile TGV », le Grand Besançon restera membres de 2 associations de lobbying pour la réalisation complète du TGV Rhin-Rhône (3 branches) et pour le raccordement ferroviaire de l'Euroairport, pour un total de 10 K€

Un budget 32 K€ est dédié à la Démocratie participative et au Conseil de Développement Participatif. En 2013, un cycle de formation (avec visite de terrain) sera proposé aux nouveaux membres pour accompagner le renouvellement de la composition du CDP, l'installation du nouveau conseil et le démarrage de nouveaux chantiers.

Différents modes d'accompagnement permettront de faciliter le lancement et la réalisation des nouveaux chantiers de réflexion (apports méthodologiques, interventions thématiques, études complémentaires, diffusion des avis). Une adhésion à la coordination nationale des conseils de développement sera proposée.

De nouvelles actions pourraient voir le jour pour diversifier la concertation avec la population et les acteurs locaux.

La création du syndicat mixte d'étude précité visant le développement du secteur autour de la Gare BFC TGV pourrait voir le jour début 2013. Il permettra la réalisation d'études complémentaires destinées à favoriser à orienter les opérations d'aménagement et d'équipements futurs. 175 K€ sont budgétisés pour le financement d'études et l'adhésion au syndicat mixte.

Des actions de sensibilisation et des évaluations pourraient être conduites en coopération avec les politiques publiques de la Ville ou de l'Agglomération (développement durable, transports, habitat, tourisme...) pour un montant de 29 K€.

Avec un budget de 60 K€ dont la moitié financé par la Ville de Besançon, l'étude sur l'opportunité des industries culturelles et créatives (ICC) sera poursuivie en complément du travail de valorisation du quartier culturel et créatif des Prés-de-Vaux / La Boucle. Un accompagnement pourra être réalisé sur la mise en place du plan d'action visant à rendre opérationnel le déploiement des ICC.

COMMISSION 7 : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

HABITAT

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion APICP						
Subventions PLH 2006-2012 / Construction	1 770 085	1 723 954	569 359	0	0	4 063 398
Subventions construction logements locatifs 2013-2019	0	750 000	750 000	750 000	750 000	3 000 000
Aides à la pierre déléguées	1 524 036	1 524 037	1 524 037	914 423	609 616	6 096 149
Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019	866 345	725 000	625 000	625 000	625 000	3 466 345
Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019	1 516 530	1 050 000	850 000	850 000	850 000	5 116 530
Projets en mode de gestion RàR						
Aides acquisitions foncières - surcharge foncière	8 540	0	0	0	0	8 540
Participation Etudes Habitat des communes	16 450	10 000	10 000	10 000	10 000	56 450
Soutien à l'accession sociale	85 000	95 000	95 000	90 000	75 000	440 000
TOTAL dépenses investissement	5 786 986	5 877 991	4 423 396	3 239 423	2 919 616	22 247 412
Recettes d'investissement						
Projets en mode de gestion APICP						
Aides à la pierre déléguées (AP/CP)	1 565 081	1 453 250	1 453 250	567 590	567 590	5 606 761
Projets en mode de gestion RàR						
Subventions s/ acquisitions foncières	0	0	0	0	0	0
Aides de l'Etat en faveur de l'accession sociale à la propriété	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 000
Revente patrimoine acquis						0
TOTAL recettes investissement	1 567 081	1 453 250	1 453 250	567 590	567 590	5 608 761
Dépenses de fonctionnement						
Subventions propriétaires privés 2013-2019 mode AE/CP	125 000	105 000	95 000	95 000	85 000	505 000
Études - observatoire Habitat	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Etudes, pré-études, animation de dispositifs	50 000	0	0	0	0	50 000
Subventions diverses	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
TOTAL dépenses fonctionnement	195 000	128 000	118 000	118 000	108 000	667 000
Recettes fonctionnement						
Subventions S/ études et animations OPAH	48 400	36 750	33 250	33 250	33 250	184 900
TOTAL recettes fonctionnement	48 400	36 750	33 250	33 250	33 250	184 900

La période 2013-2017 se caractérise à la fois par la finalisation des opérations et crédits du Grand Besançon engagés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2006-2012 et par l'engagement de nouvelles actions à l'issue de l'adoption du prochain PLH portant sur la période 2013-2019. Le Grand Besançon entend poursuivre son intervention en matière d'aides financières à destination des propriétaires privés et des organismes HLM afin de favoriser la production de logements neufs d'une part, et la réhabilitation des logements existants en application des objectifs du PCET (Plan Climat Energie Territorial) du Grand Besançon d'autre part. Le dispositif faisant suite à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) actuelle devrait également être engagé à partir de 2013.

Il est donc proposé d'augmenter le montant de l'AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics » de 400 K€ afin de financer la programmation 2012 de droit commun. La fin du versement des subventions aux organismes HLM pour la construction de logements locatifs publics dans le cadre du droit commun et des PRU devrait donc s'échelonner jusqu'en 2015. Par conséquent, en 2014 et 2015, deux AP/CP devraient coexister.

Il est proposé la création de trois nouvelles AP/CP :

- AP/CP « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 » de 5,2 M€ afin de financer la construction de logements locatifs publics dans le cadre du droit commun,
- AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 » de 5,1 M€ de crédits ayant pour objet la gestion des crédits octroyés aux propriétaires privés par le Grand Besançon dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements privés,
- AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 » de 6,1 M€ destinés à l'amélioration des logements locatifs publics.

Il est également proposé d'augmenter l'AP/CP « Aides à la pierre déléguées » de 4,2 M€ permettant d'intégrer les crédits délégués de l'Etat issus du renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Grand Besançon le 21 septembre 2010, couvrant la période 2010 à 2015. L'ensemble des dépenses est ici compensé par les recettes versées par l'Etat avec des variations d'une année comptable à l'autre.

II. Budget Primitif 2013

Commission 7 Habitat			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
195 000 €	5 786 986 €	48 400 €	1 567 081 €
5 981 986 €		1 615 481 €	

A/ Investissement 2013

Les crédits relatifs aux subventions de logements locatifs publics attribuées dans le cadre du PLH 2006-2012 s'élèvent à 1,8 M€ et celles versées sur crédits délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre est de l'ordre de 1,6 M€.

Les crédits dédiés à la réhabilitation des logements locatifs publics s'élèvent à 1 050 000 €, en application des orientations du PCET 2012-2014.

Les crédits destinés à financer l'amélioration de logements privés (propriétaires occupants modestes et propriétaires bailleurs) s'élèvent à 625 000 €, hors restes à réaliser. Dans le détail, l'enveloppe dédiée au financement des actions prescrites par le PCET s'élève à 550 000 €. Les crédits permettant de financer des travaux d'amélioration (sans dimension énergétique), de prévention du handicap ou de maintien à domicile pourront être abondés à la suite de l'adoption du budget du nouveau PLH. Ils sont à ce jour arrêtés à 75 000 €.

L'année 2013 sera l'année de mise en place de la nouvelle intervention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale à la propriété. Un budget prévisionnel de 85 000 € est inscrit au titre de l'année d'exercice permettant de financer une cinquantaine d'opérations, en construction neuve ou en acquisition dans l'ancien.

Un budget de 10 000 € est maintenu en 2013 afin d'accompagner les communes ayant des projets de développement de leur territoire (financement d'études préalables à la création de ZAC habitat ou de lotissements communaux).

B/ Fonctionnement 2013

Le financement de la dernière année de suivi-animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et du dispositif d'animation des actions du PCET sont les deux principaux postes de dépenses de 2013, pour un budget prévisionnel de 175 000 €.

Une recette de 48 400 € est attendue de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre du financement de l'ingénierie de ces deux dispositifs.

POLITIQUE DE LA VILLE

I. PPIF 2013- 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Projets en mode de gestion AP/CP						
AP/CP Schéma départemental GDV 2013-2019	270 000	270 000	170 000	170 000	170 000	1 050 000
Projets en mode de gestion RàR						
Aires d'accueil des GDV: renouvellement, mise aux normes, amélioration	34 000	25 000	25 000	40 000	25 000	149 000
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
TOTAL dépenses investissement	312 000	303 000	203 000	218 000	203 000	1 239 000
Recettes d'investissement						
Projets en mode de gestion AP/CP						
AP/CP Schéma départemental GDV 2013-2019	0	90 000	60 000	60 000	60 000	270 000
Projets en mode de gestion RàR						
Dépôts et cautionnement	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
TOTAL recettes investissement	8 000	98 000	68 000	68 000	68 000	310 000
Dépenses de fonctionnement						
Aires d'accueil des gens du voyage	380 000	385 000	395 000	400 000	400 000	1 960 000
Action d'accompagnement en faveur des terrains familiaux	5 000	13 000	20 000	15 000	20 000	73 000
Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes membres	20 000	15 000	15 000	10 000	10 000	70 000
Subventions Politique de la Ville	15 000	12 000	15 000	15 000	15 000	72 000
TOTAL dépenses fonctionnement	420 000	425 000	445 000	440 000	445 000	2 175 000
Recettes fonctionnement						
Aires d'accueil des gens du voyage : redevances	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Aires d'accueil des gens du voyage : subvention CAF	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	475 000
Terrains familiaux: redevances	0	5 000	10 000	15 000	20 000	50 000
TOTAL recettes fonctionnement	135 000	140 000	145 000	150 000	155 000	725 000

L'année 2013 se traduira par l'adoption du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs, piloté par l'Etat et le Conseil Général, qui fixe les obligations des collectivités compétentes en la matière (dont le Grand Besançon) en termes de réalisation d'équipements destinés à accueillir les populations nomades.

Sur la période 2013-2019, le Grand Besançon devra assurer la mise en service de 12 terrains familiaux (terrain d'habitat privé bâti ou non permettant de conserver le mode de vie en caravane tout en répondant au souhait de sédentarisation des gens du voyage) sur l'ensemble de son territoire et d'une aire de délestage (permettant l'accueil non permanent de rassemblements d'une trentaine de caravanes) sur la commune de Besançon.

Les projets de réalisation de terrains familiaux nécessiteront conjointement le financement d'actions d'accompagnement social des familles pressenties pour l'occupation des équipements réalisés sans lesquelles les projets de sédentarisation sont voués à l'échec.

La construction de terrains familiaux sous maîtrise d'œuvre du Grand Besançon ouvre droit à des financements de la part de l'Etat (70 % de la dépense engagée) et du Conseil Général (30 %) dans la limite d'un plafond de 15 000 € par place de caravane.

Les aires d'accueil existantes, quant à elles, à savoir l'aire de la Malcombe à Besançon, les aires de Pirey, Saône ainsi que l'aire de grands passages de Thise, continueront à être gérées par le prestataire privé VAGO, dont le contrat a été renouvelé pour un an le 31 décembre 2012.

II. Budget Primitif 2013

Commission 7 Politique de la Ville			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
420 000 €	312 000 €	135 000 €	8 000 €
732 000 €		143 000 €	

A/ Investissement 2013

Afin de rester en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage du Doubs, le Grand Besançon devra avoir réalisé la moitié des terrains familiaux prescrits (soit 6) dans les trois ans suivant l'adoption du nouveau schéma, soit avant le 31 décembre 2015. Les crédits inscrits au BP 2013 correspondent au projet de financement de deux terrains familiaux et au projet d'aménagement d'une aire de délestage.

Afin de maintenir les aires d'accueil existantes en parfait état de fonctionnement, le Règlement intérieur prévoit depuis 2012 une fermeture annuelle permettant d'assurer les travaux de renouvellement, de mise aux normes et de modernisation. Dans cette perspective et conformément aux obligations du Grand Besançon en tant que propriétaire des équipements, un budget de 34 000 € est prévu pour la réalisation des interventions concertées entre le prestataire et le Grand Besançon.

8 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du cautionnement versé par les usagers à l'entrée sur les aires et rendu par le Grand Besançon au moment du départ si aucune dégradation n'est constatée sur l'emplacement occupé.

B/ Fonctionnement 2013

Les coûts de fonctionnement sur les aires d'accueil des gens du voyage sont désormais supportés par le prestataire qui en assure la gestion administrative, financière et technique. Le principal poste de dépense est par conséquent sa rémunération annuelle, soit 380 000 €. En recette, est attendue la subvention de la CAF, soit 95 000 €.

Un budget de 15 000 € est maintenu pour soutenir des associations intervenant auprès des familles du voyage (antennes scolaires mobiles, accompagnement social, administratif, à l'insertion professionnelle, etc.) et pour le financement éventuel de projets dans le cadre de la Politique de la Ville. Lors du Conseil de communauté du 29 mars 2012, le Grand Besançon a voté la mise en place d'une nouvelle mesure destinée à soulager ses communes membres des conséquences liées aux stationnements irréguliers de caravanes. L'année 2012, année d'expérimentation de cette nouvelle mesure, a permis d'appréhender la nécessité d'assurer et de maintenir la prise en charge des coûts de collecte des déchets produits par les familles de voyageurs et de nettoyage des terrains non dédiés au départ des occupants. A la lumière de la dépense réelle engagée en 2012, un crédit de 20 000 € est prévu en 2013.

**Commission 8 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités,
les secteurs et aide aux communes**

I. PPIF 2013 - 2017

Dépenses d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
<i>Projets en mode de gestion RàR</i>						0
Acquisition de matériel en commun	50 000	0	0	0	0	50 000
SM Aéroport de La Veze	68 810	68 810	68 810	68 810	68 810	344 050
Remboursement emprunt SIVOS (collèges)	21 000	1 000	0	0	0	22 000
TOTAL dépenses investissement	139 810	69 810	68 810	68 810	68 810	416 050
Recettes d'investissement	Budget 2013 (dont RàR)	2014	2015	2016	2017	PPIF 2013-2017
TOTAL recettes investissement	0	0	0	0	0	0
Dépenses de fonctionnement	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
SM Aéroport de La Veze	142 500	135 000	135 000	135 000	135 000	682 500
Agence foncière et ADEF	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	112 500
Etablissement public foncier (frais de portage)	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000	255 000
Etude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées	200 000	0	0	0	0	200 000
Coopérations	86 200	86 200	86 200	86 200	86 200	431 000
Contingent SDIS (+2% par an)	7 879 620	8 052 972	8 230 137	8 411 200	8 596 246	41 170 175
TOTAL dépenses fonctionnement	8 381 820	8 347 672	8 524 837	8 705 900	8 890 946	42 851 175
Recettes fonctionnement	Budget 2013	2 014	2 015	2 016	2 017	PPIF 2013-2017
Etude des réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées	180 000	0	0	0	0	180 000
Recettes de prestations de service Aide aux communes	50 000	50 000	90 000	150 000	150 000	490 000
TOTAL recettes fonctionnement	230 000	50 000	90 000	150 000	150 000	670 000

Dans le cadre de ses relations avec les partenaires, le Grand Besançon participe au Syndicat mixte de La Vèze.

Il verse une contribution annuelle pour le contingent du SDIS.

Le Grand Besançon paye à l'EPF les frais de portage financier relatifs aux biens que ce dernier a acquis à la demande du Grand Besançon. Le poste coopération traduit le renforcement et le développement des coopérations sur les années à venir.

Les recettes de l'Aide aux Communes sont estimées à 490 K€ sur la durée du PPIF.

II. Budget Primitif 2013

Commission 8 Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
8 381 820 €	139 810 €	230 000 €	0 €
8 521 630 €		230 000 €	

A/ Investissement 2013

La contribution du Grand Besançon aux investissements du SM de l'aérodrome de la Vèze va désormais être à peu près constante car les gros investissements du syndicat ont été réalisés.

Le budget 2013 relatif à l'acquisition de matériel en commun s'élève à 50 K€.

B/ Fonctionnement 2013

La contribution au financement du contingent du SDIS est revalorisée chaque année au mois d'août en fonction de l'indice des prix à la consommation qui évolue cette année de 2,12 %. Cette contribution s'élève en 2013 à 7.9 M€.

Une étude relative aux réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées sera réalisée, au niveau du territoire communautaire, à hauteur de 200 K€. Elle sera effectuée en partenariat avec le Conseil Général du Doubs (30 %), la Ville de Besançon (10 %) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (50 %) qui participent à hauteur de 180 K€.

Dans le cadre des coopérations, il est prévu une adhésion au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté à hauteur de 22,2 K€ et une cotisation de 30 K€ pour la création du Pôle métropolitain Dijon-Besançon dans l'attente de l'approfondissement des discussions avec le Grand Dijon.

L'alliance avec la Chaux-de-Fonds signée en 2012 permet d'envisager le maintien du dispositif d'extension des avantages de la Carte Avantages Jeunes en 2013 pour un montant de 4 000 €. De nouvelles actions pourront nécessiter un financement en 2013.

L'EPF acquiert et porte depuis 2008 des biens pour le compte de la CAGB, pour les besoins des opérations Tramway, ZAE portes de Vesoul, ZAE Andiers, ZAC Marnières, ZAE Marchaux Chaudfontaine. Les frais de portage de l'EPF 2013 s'élèvent à 51 K€.

La contribution du Grand Besançon aux frais de fonctionnement du SM de l'aérodrome de la Vèze est en légère augmentation en 2013 (142,5 K€), elle correspond à la participation aux charges fixes du syndicat.

Les recettes de l'Aide aux Communes sont estimées à 490 K€ sur la durée du PPIF. La baisse de recettes enregistrées en 2013 et 2014 est compensée par des dépenses de charges de personnel qui diminuent proportionnellement.

A la majorité, 9 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le vote du Budget Primitif 2013, budget principal et budgets annexes,
- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF) 2013-2017.



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 108
Contre : 9
Abstentions : 4

Pour extrait conforme,

Le Président

Annexe n°1 - Budget primitif 2013 - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	BP 2013		Chapitre	BP 2013	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	8 219 848.93	opérations réelles	16 Remboursement de capital *	1 994 953.47
		012 Charges de personnel	11 642 044.77		20 Immobilisations incorporelles	1 625 068.80
		014 Atténuations de produits	23 890 491.97		204 Subventions d'équipements versées	12 351 051.99
		65 Subventions	31 230 616.47		21 Immobilisations corporelles	6 572 262.72
		66 Charges financières	1 218 738.81		23 Immobilisations en cours	2 784 905.65
		67 Charges exceptionnelles	102 400.00		26 Participations et créances rattachées à des participations	33 000.00
		68 Dotations aux amortissements et provisions	10 000.00		27 Autres immobilisations financières	49 628.33
		022 Dépenses imprévues	1 000 000.00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 631 100.50
					020 Dépenses imprévues	150 000.00
			Total opérations réelles	77 314 140.95	Total opérations réelles	34 191 971.46
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	7 704 386.24	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	250 052.77
		023 Virement à la section d'investissement	10 782 539.52			
		Total opérations d'ordre	18 486 925.76		Total opérations d'ordre	250 052.77
	TOTAL		95 801 066.71	TOTAL		34 442 024.23
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	3 434 369.56	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	9 731 053.26
		73 Impôts et taxes	57 376 773.00		13 Subventions d'investissement reçues	2 112 484.09
		74 Dotations, subventions et participations	25 982 388.20		16 Recours à l'emprunt *	3 964 565.48
		75 Produits de gestion courante	41 687.00		024 Produits de cessions des immobilisations	
		76 Produits financiers	1 000.00		23 Immobilisations en cours	60 000.00
		78 Reprise sur amortissements et provisions			27 Autres immobilisations financières	86 995.64
		002 résultat de fonctionnement reporté	8 339 605.18			
		Total opérations réelles	95 551 013.94		Total opérations réelles	15 955 098.47
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	250 052.77	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	7 704 386.24
					021 Virement de la section de fonctionnement	10 782 539.52
		Total opérations d'ordre	250 052.77		Total opérations d'ordre	18 486 925.76
	TOTAL		95 801 066.71	TOTAL		34 442 024.23

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2013	Chapitre	BP 2013
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	30 295 669.00 €	16 Remboursement de capital	96 552 712.49
		012 Charges de personnel	1 508 669.00 €	20 Immobilisations incorporelles	7 697 675.30
		65 Subventions	1 035 725.00 €	21 Immobilisations corporelles	27 140 496.28
		66 Charges financières	2 801 627.60 €	23 Immobilisations en cours	93 139 646.10
		67 Charges exceptionnelles	20 000.00 €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 653 015.95
		014 Atténuations de produits	1 145 000.00 €		
		022 Dépenses imprévues	10 000.00 €		
		Total opérations réelles	36 816 690.60 €	Total opérations réelles	260 183 546.12
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 121 705.40 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	715 501.39
		023 Virement à la section d'investissement	7 161 217.91 €	041 Opérations patrimoniales	500 000.00
Total opérations d'ordre		10 282 923.31 €	Total opérations d'ordre	1 215 501.39	
	TOTAL	47 099 613.91 €	TOTAL	261 399 047.51	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	438 800.00 €	13 Subventions d'investissement reçues	17 595 444.98 €
		73 Impôts et taxes	29 066 513.99 €	16 Recours à l'emprunt	197 367 663.27 €
		74 Dotations, subventions et participations	16 476 252.00 €	10 Dotations Fonds divers Reserves	35 653 015.95 €
		77 Produits exceptionnels	0.00 €		
		002 résultat de fonctionnement reporté	402 546.53 €		
		Total opérations réelles	46 384 112.52 €	Total opérations réelles	250 616 124.20 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	715 501.39 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 121 705.40 €
				041 Opérations patrimoniales	500 000.00 €
				021 Virement de la section	7 161 217.91 €
		Total opérations d'ordre	715 501.39 €	Total opérations d'ordre	10 782 923.31 €
	TOTAL	47 099 613.91 €	TOTAL	261 399 047.51 €	

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2013	Chapitre	BP 2013	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	907 896.38	opérations réelles	16 Remboursement de capital	2 298 701.76
		012 Charges de personnel	4 689 718.00		20 Immobilisations incorporelles	123 752.99
		66 Charges financières	360 658.00		21 Immobilisations corporelles	1 411 491.72
		022 Dépenses imprévues	10 000.00		23 Immobilisations en cours	2 763 149.00
		65 Subventions	35 900.00		45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	2 197 556.00
		67 Charges exceptionnelles	8 500.00		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	704 594.65
		68 Dotations aux amortissements et provisions			020 Dépenses imprévues	10 000.00
		Total opérations réelles	6 012 672.38		Total opérations réelles	9 509 246.12
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	20 158.77	opérations d'ordre		
		023 Virement à la section d'investissement	1 461 600.70			
Total opérations d'ordre		1 481 759.47	Total opérations d'ordre		0.00	
TOTAL		7 494 431.85	TOTAL		9 509 246.12	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	379 943.00	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 479 594.65
		74 Dotations, subventions et participations	798 420.00		13 Subventions d'investissement reçues	3 359 743.00
		75 Produits de gestion courante	5 702 067.47		16 Recours à l'emprunt	
		77 Produits exceptionnels			45 Opérations d'investissement pour le compte de tiers	2 188 149.00
		78 Reprise sur amortissements et provisions				
		002 résultat de fonctionnement reporté	614 001.38			
		Total opérations réelles	7 494 431.85		Total opérations réelles	8 027 486.65
	opérations d'ordre			opérations d'ordre	021 Virement de la section de fonctionnement	1 461 600.70
		Total opérations d'ordre	0.00		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	20 158.77
	TOTAL		7 494 431.85	TOTAL		9 509 246.12

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2013	Chapitre	BP 2013
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	17 850,00	16 Remboursement de capital *	713 000,52
		66 charges financières	5 000,00		
		Total opérations réelles	22 850,00	Total opérations réelles	713 000,52
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 750,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 700,00
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
Total opérations d'ordre		129 750,00	Total opérations d'ordre		45 700,00
TOTAL		152 600,00	TOTAL		758 700,52
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	90 000,00	16 Recours à l'emprunt *	628 000,00
		77 Produits exceptionnels	16 900,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	950,52
		Total opérations réelles	106 900,00	Total opérations réelles	628 950,52
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 700,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 750,00
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
Total opérations d'ordre		45 700,00	Total opérations d'ordre		129 750,00
TOTAL		152 600,00	TOTAL		758 700,52

* intègrent les emprunts revolving

BUDGETS CONSOLIDES BP 2013 hors BA déchets					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	120 521 382.26	Total opérations réelles	304 597 764.22	425 119 146.48
	Total opérations d'ordre	30 992 158.54	Total opérations d'ordre	2 171 682.49	33 163 841.03
	TOTAL	151 513 540.80	TOTAL	306 769 446.71	458 282 988
Recettes	Total opérations réelles	149 841 858	Total opérations réelles	275 277 288	425 119 146.48
	Total opérations d'ordre	1 671 682	Total opérations d'ordre	31 492 159	33 163 841.03
	TOTAL	151 513 540.80	TOTAL	306 769 446.71	458 282 988

Annexe n°2 - Les ratios financiers

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		BP 2013	2010 *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	423 €	538 €
2	Produit des impositions directes/population	312 €	329 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	478 €	624 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	60 €	117 €
		soit 127,9 € avec les subventions d'équipements	
5	Encours de dette/population	152 €	325 €
6	DGF/population	126 €	151 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	15,1%	17,7%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	86,43%	113,0%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	Calculé pour les communes uniquement	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	91%	90,3%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13%	18,8%
		Soit 27 € avec les subventions d'équipements	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	32%	52,1%

* sources DGCL comptes administratifs, DGFiP comptes de gestion